

SAFIM BRAKES FRANCE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège social : 91410 DOURDAN
16, rue de la Gaudrée
821 723 210 R.C.S. EVRY

Le 28/05/2022, l'associée unique a constaté que les mandats de la société COMPAC - COMPTABILITE AUDIT CONSEIL, Commissaire aux Comptes titulaire, et de M. Guillaume DRANCY, Commissaire aux Comptes suppléant, étaient arrivés à expiration, et a décidé de ne pas procéder au renouvellement de leurs mandats.

208979

DISSOLUTIONS**LE BOUCLE ART**

SARL, en liquidation
au capital de 2 000 Euros

Siège social :

91700 SAINTE GENEVIÈVE DES BOIS
4, rue Émile Kahn
528 153 265 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'AGM du 31/12/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter dudit jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée a nommé comme Liquidateur Madame Corinne CROVELLA, épouse COMMES, demeurant 49, rue de la Garenne - 91360 VILLEMORISSON SUR ORGE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 4, rue Émile Kahn - 91700 Sainte Geneviève Des Bois, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'EVRY.

Mention sera faite au RCS d'EVRY.

208794

OPPOSITIONS**VENTES DE FONDS**

Suivant acte reçu par Maître Grégory ORZECZOWSKI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Marie-Flore PICOT, Grégory VERMEULIN et Grégory ORZECZOWSKI, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à BRIE-COMTEROBERT (Seine et Marne), 92, rue du Général Leclerc, le 31 mai 2022, a été cédé par :

Monsieur Jorge Manuel DE SOUSA, époux de Madame Virginie DEGOBERT, demeurant à VARENNES-JARCY (91480) 40, rue du Bel Air,

A la Société dénommée SINEQUAVERT, dont le siège est à VARENNES-JARCY (91480) 8 Sente de la Provode, identifiée au SIREN sous le numéro 499 800 704 et immatriculée au RCS d'EVRY.

Un fonds de commerce D'ESPACES VERTS sis à VARENNES-JARCY (91480) 40, rue Bel Air, connu sous le nom commercial EDEN, et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS d'EVRY sous le numéro 434 140 943.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT TRENTE-SEPT MILLE SEPT CENT VINGT EUROS (137 720,00 EUR).

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 31/05/2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, en l'étude de Me Olivier DALLEAU, notaire à BONDOUFLE (91070), 11, rue

du Canal, pour la validité et en l'office notarial de M^e ORZECZOWSKI susnommé pour la correspondance.

Pour insertion, Le notaire.

208988

Suivant acte reçu par Maître Grégory ORZECZOWSKI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Marie-Flore PICOT, Grégory VERMEULIN et Grégory ORZECZOWSKI, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à BRIE-COMTEROBERT (Seine et Marne), 92, rue du Général Leclerc, le 31 mai 2022, a été cédé par :

Madame Virginie DEGOBERT, épouse de Monsieur Jorge Manuel DE SOUSA, demeurant à VARENNES-JARCY (91480) 40, rue du Bel Air,

A la Société dénommée SINEQUAVERT SERVICES, dont le siège est à VARENNES-JARCY (91480) 8 Sente de la Provode, identifiée au SIREN sous le numéro 509 785 820 et immatriculée au RCS d'EVRY.

Un fonds de commerce d'Entretien et petit travaux ménagers, entretien et petits travaux de jardinage et petits travaux de bricolage, service à la personne sis à VARENNES-JARCY (91480) 40, rue Bel Air, connu sous le nom commercial EDEN SERVICES, et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS d'EVRY sous le numéro 515 293 207.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE-SIX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGTS EUROS (36 480,00 EUR).

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 31/05/2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, en l'étude de Me Olivier DALLEAU, notaire à BONDOUFLE (91070), 11, rue du Canal, pour la validité et en l'office notarial de M^e ORZECZOWSKI susnommé pour la correspondance.

Pour insertion, Le notaire.

208903

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES****AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe en date du 28 mai 1996, Madame Mauricette Marie-Louise MÉNARD, en son vivant retraitée, demeurant à MONTGERON (91230) 13, allée des Ombrages, née à MONTROUGE (92120), le 12 octobre 1931, divorcée en premières noces de Monsieur Roland Pierre TATEREAU suivant jugement rendu par le Tribunal de la Seine le 14 avril 1962, veuve en secondes noces de Monsieur Dario MOLINS UROZ, décédée à DRAVEIL (91210) le 10 mars 2020, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Alissa BOUCHERON-AUSSERAY, notaire à SAVIGNY-SUR-ORGE, suivant procès-verbal en date du 20 mai 2022, contenant contrôle de la saisine dudit légataire, dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal Judiciaire d'EVRY-COURCOURONNES, le 24 mai 2022.

Dans le mois suivant cette réception, tout intéressé pourra s'opposer à l'exercice de ses droits par le légataire universel saisi de plein droit en vertu de l'article 1006 du Code civil.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Alissa BOUCHERON-AUSSERAY, notaire à SAVIGNY-SUR-ORGE (91600), 15 bis, rue Henri Dunant, chargé du règlement de la succession.

Pour avis.

Maître Alissa BOUCHERON-AUSSERAY.
208874**HAUTS-DE-SEINE**

92

SOCIÉTÉS**CONSTITUTIONS**

Aux termes d'un ASSP en date du 23/05/2022. Il a été constitué une SCI dénommée :

SCI J&J

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'acquisition, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis. La mise en valeur par tous moyens desdits biens ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration et installation nouvelles conformément à leur destination. L'obtention de toutes ouvertures de crédit, de tous prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie.

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Siège social : 14 Rue Pégoud, 92290 CHATENAY-MALABRY.

Capital : 1 000 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S de Nanterre.

Cession de parts : soumis à agrément pour un tiers à quelque titre que ce soit. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales.

Gérant : M. Julien CHATEAU, résidant au 14 Rue Pégoud, 92290 CHATENAY-MALABRY.

208924

Aux termes d'un ASSP en date du 05/04/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : NOTARIDGE

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet social : L'exercice en commun de la profession de notaire.

Siège social : 11-11 bis, rue du Général Leclerc, 92300 LEVALLOIS PERRET.

Capital : 10 000 €.

Présidence : GACHOD Eric demeurant 15, rue du Maine 92600 ASNIERES SUR SEINE.

Directeurs Généraux : POURQUIE Antoine demeurant 41, av de la Grande Armée 75116 PARIS ; FRANCOIS Fabrice demeurant 29, rue Kléber 92300 LEVALLOIS PERRET ; BOURIT Antoine demeurant 38, rue Trébois 92300 LEVALLOIS PERRET ; LOHEAC épouse BOZOC Anne-Sophie demeurant 79, rue du Président Wilson 92300 LEVALLOIS PERRET ; GUERMEUR épouse CHAIGNAUD Gwenaëlle demeurant 37, rue Georges Guynemer 92600 ASNIERES SUR SEINE.

Cessions d'actions : clauses d'agrément. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque associé peut participer à toutes décisions collectives quelles qu'elles soient, par lui-même ou par le mandataire de son choix ayant la qualité d'associé de la société et dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.
208865

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître CLAIRE LABOPIN, notaire au 12-14, rue Edgar Quinet 92240 MALAKOFF, le 06/05/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI KAMMY

Forme : Société civile.

Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente -exceptionnelle- de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, l'usage gratuit d'un bien au profit des co-gérants et la vente de tous biens immobiliers.

Siège social : 24 bis, rue Henri de Latouche 92290 CHATENAY MALABRY.

Capital : 1 000 €.

Gérance : AKBOUDJ Maya demeurant 24B, rue Henri de Latouche 92290 CHATENAY MALABRY ; AKBOUDJ Yanis demeurant 14, rue Santerre 75012 PARIS.

Cession des parts : Agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.
208746

Aux termes d'un ASSP en date du 18/05/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI LA SOURCE

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente -exceptionnelle- de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 18, rue de Chartres, 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Capital : 1 000 €.

Gérance : KONRAD Alain et CORDIER Muriel épouse KONRAD demeurant 18B, rue de Chartres 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Cession des parts : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.
208761

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître GRUEL ANNE-MARIE, notaire au 103, avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE, le 05/05/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AB Longchamp

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente -exceptionnelle- de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 30, rue de Longchamp, 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Capital : 1 000 €.

Gérance : ASTORRI Vincent et BARKALLAH Haykel demeurant ensemble 30, rue de Longchamp 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Cession des parts : Clauses d'agrément. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.
208773

notaire chargé du règlement de la succession, soit Maître Florence ESTEVE MACIGNO, Notaire à COLOMBES (92700), 22, avenue Henri Barbusse, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 9 juillet 2015, suivi de deux codicilles en date des 27 janvier 2016 et 15 janvier 2019, Madame Thérèse Marie GINDRE, en son vivant Retraitée, demeurant à ASNIERES (92600) boulevard Résidence Fontaine 54, rue Hector Gonsalphe Fontaine. Née à LYON 5^{ème} arrondissement (69005), le 14 février 1929. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à ASNIERES-SUR-SEINE (92600) (FRANCE), le 9 mars 2022.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament et ces codicilles ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sébastien DOUCET-BON, Notaire à LYON (2^{ème}), 1, rue Tupin, le 7 avril 2022.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sébastien DOUCET-BON, le 23 mai 2022, il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sébastien DOUCET-BON, notaire à LYON 1, rue Tupin, référence CRPCEN : 69012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NANTERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 du Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 août 2015, Madame Claude Marie Marguerite GAUTIER, née à PARIS 12^{ème} ARRONDISSEMENT le 31 mars 1932 et décédée à PARIS 14^{ème} arrondissement le 6 avril 2022, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anne DINIELLE, notaire de la société civile professionnelle dénommée « Cathy BITBOL, Anne DINIELLE et Audrey CHACHATY notaires associées », titulaire d'un Office Notarial sis à MONTROUGE (Hauts-de-Seine), 53 avenue Aristide Briand, le 25 mai 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Anne DINIELLE, notaire à MONTROUGE (92120), 53 avenue Aristide Briand, en charge de la succession, conformément à l'article 1007 du Code Civil, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et de la copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

208763

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 12 février 2015, Madame Jeannine Marcelle PICHARD, en son vivant Retraitée, demeurant à PUTEAUX (92800) 61, rue Victor Hugo. Née à PARIS (75014), le 23 octobre 1930.

Veuve de Monsieur Guy André CIOSSI et non remariée.

A consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament, en date du 7 mars 2022, ainsi que d'un contrôle de saisine du légataire universel, en date du 11 avril 2022 reçus par Maître Juliette SOREL, Notaire à PUTEAUX (92800).

Une copie authentique de ce dépôt de testament ainsi que du contrôle de la saisine a été adressée le 26 avril 2022 au Tribunal Judiciaire de NANTERRE par lettre recommandée avec avis de réception et reçu par le Tribunal Judiciaire de NANTERRE le 27 avril 2022. Le Tribunal Judiciaire de NANTERRE a délivré le certificat de dépôt de testament le 23 mai 2022.

La défunte n'ayant laissé aucun héritier réservataire, le légataire universel remplit les conditions de saisine compte tenu du caractère universel de son legs.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé de la succession : Maître Valérie PLANCON, Notaire à VARZY (58210) 8, boulevard Dupin, référence CRPCEN 58044, dans le mois suivant la réception par le greffe de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et de la copie authentique du contrôle de la saisine.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament en date du 24 novembre 2013 et codicilles en date des 2 juillet 2015 et 4 mars 2017, Monsieur Hubert Alexis VADELL, domicilié à ASNIERES-SUR-SEINE (92600), 32, rue de Nanterre, né à BOUZEREA (ALGERIE), le 13 novembre 1922 et décédé à ASNIERES-SUR-SEINE (92600), le 9 février 2022, a institué une légataire universelle.

Consécutivement à son décès, ce testament et ces codicilles ont fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Séverine BIENNE THORAVAL, Notaire à COLOMBES, le 30 mai 2022, dont il résulte que le légataire remplit les conditions de saisine.

La copie authentique dudit procès-verbal sera adressée au Tribunal Judiciaire de NANTERRE.

Les oppositions à l'exercice de ses droits par le légataire universel pourront être formées par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession, soit Maître Séverine BIENNE THORAVAL, Notaire à COLOMBES (92700) 22, avenue Henri Barbusse, dans le mois suivant la réception par le Greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

208883

Vos devis en ligne sur le site : www.jss.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 décembre 2006, Monsieur Jean COURT a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal de description dressé par Maître Frank LODIER, Notaire à VANVES, le 24 mai 2022, contenant vérification des conditions de la saisine du légataire universel.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Frank LODIER, notaire à VANVES (92170) 40, rue Jean Bleuven (Code CRPCEN 92004), dans le mois suivant la réception par le greffe de la copie authentique du procès-verbal de dépôt et de description des dispositions de dernières volontés contenant une copie figurée desdites dispositions et vérification des conditions de la saisine du légataire universel.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

208784

AVIS ADMINISTRATIFS

PREFET DU VAL-D'OISE
Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial
Bureau de la Coordination Administrative
Section des Installations Classées

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

- Demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement
- Demande de permis de construire construction et exploitation d'un centre de données informatiques (datacenter) société EQUINIX HYPERSCALE 2 (PA12) à ARGENTEUIL

Par arrêté n°IC-22-033 du 19 mai 2022, une enquête publique unique sur les demandes susvisées, d'une durée de 32 jours, est prescrite du **lundi 20 juin au jeudi 21 juillet 2022 inclus**, en mairies d'ARGENTEUIL, BEZONS, CORMEILLES-EN-PARISIS, LA FRETTE-SUR-SEINE, FRANCONVILLE, SANNOIS (département du Val-d'Oise), HOUILLES, SARTROUVILLE, MAISONS-LAFFITTE, ACHERES (département des Yvelines), COLOMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS (département des Hauts-de-Seine).

La demande d'autorisation environnementale est répertoriée sous la rubrique de classement soumise à autorisation précisée ci-après :

■ Combustion de combustibles dans des installations d'une puissance thermique nominale totale égale ou supérieure à 50 MW.

N° 3110 = installation soumise à Autorisation (140,5 MWh)

Pendant la durée de l'enquête publique unique, le dossier de demande d'autorisation environnementale et le dossier de demande de permis de construire comprenant notamment, une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sont consultables :

- en mairie d'ARGENTEUIL, siège de l'enquête, sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie,

- en mairies de BEZONS, CORMEILLES-EN-PARISIS, LA FRETTE-SUR-SEINE, FRANCONVILLE, SANNOIS, HOUILLES, SARTROUVILLE, MAISONS-LAFFITTE, ACHERES, COLOMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS aux jours et heures

d'ouverture desdites mairies, sur support papier,

- sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante : <https://www.val-doise.gouv.fr>

(rubrique : Politiques publiques - Environnement risques et nuisances - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)- Enquêtes publiques)

- sur le site internet dédié à l'enquête publique unique : <http://equinix-datacenter-argenteuil.enquetepublique.net>

Pendant la durée de l'enquête publique unique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie d'ARGENTEUIL

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairies de BEZONS, CORMEILLES-EN-PARISIS, LA FRETTE-SUR-SEINE, FRANCONVILLE, SANNOIS, HOUILLES, SARTROUVILLE, MAISONS-LAFFITTE, ACHERES, COLOMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <http://equinix-datacenter-argenteuil.enquetepublique.net>

- par courrier électronique à l'adresse suivante : equinix-datacenter-argenteuil@enquetepublique.net

- par voie postale à la mairie d'ARGENTEUIL, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet : <http://equinix-datacenter-argenteuil.enquetepublique.net>.

Le commissaire enquêteur, Madame Anaïs SOKIL, directrice d'études environnement, recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie d'ARGENTEUIL, aux jours et heures suivants :

- le mardi 21 juin de 14 h 30 à 17 h 30
- le samedi 2 juillet 2022 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 8 juillet 2022 de 14h30 à 17h30
- le mercredi 13 juillet 2022 de 14h30 à 17h30

- le jeudi 21 juillet 2022 de 14h30 à 17h30

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. Arthur DE SORAS, Manager - tél : 06 07 17 09 82 - courriel : arthur.desoras@eu.equinix.com

- M. Adrian JABONERO, Architecte - tél : 01 88 40 18 80 - courriel : adrian.j@rb-architectes.com

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés à la préfecture du Val-d'Oise - Direction de la coordination et de l'appui territorial - Bureau de la coordination administrative - Section des installations classées, en mairies d'ARGENTEUIL, BEZONS, CORMEILLES-EN-PARISIS, LA FRETTE-SUR-SEINE, FRANCONVILLE, SANNOIS, HOUILLES, SARTROUVILLE, MAISONS-LAFFITTE, ACHERES, COLOMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS et sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr) - rubrique : Politiques publiques - Environnement risques et nuisances - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Enquêtes publiques), pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- une autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement assortie de prescriptions ou un refus. Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision.

- un permis de construire ou un refus. Le maire d'ARGENTEUIL est l'autorité compétente pour prendre la décision.

208731

Annonces et Formalités
Dématérialisées www.jss.fr

Suivant acte reçu par Maître Anne DUPONT-HAMON, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Vincent LEGENDRE et Anne DUPONT-HAMON, Notaires Associés" titulaire d'un office notarial, dont le siège est à PARIS (10^{ème}), 60, rue du Faubourg Poissonnière, CRPCEN 75034, le 30 mai 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au décès du prémourant entre :

Monsieur Jacques Pascal ARENES, Psychologue, et Madame Annie Françoise Hélène L'HOSTIS, Retraitée, demeurant ensemble à PARIS 18^{ème} arrondissement (75018) 51, rue Philippe de Girard.

Monsieur est né à TANANARIVE (MADAGASCAR) le 5 avril 1957.

Madame est née à TOULON (83000) le 2 août 1951.

Mariés initialement à la mairie de PARIS 12^{ème} arrondissement (75012) le 29 août 1981 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

208972

YVELINES
78

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Avis de constitution

Suivant acte SSP du 25 mai 2022, constitution de la SAS :

COOKING COOLS

Capital social : 1 000 Euros.

Siège social : 7, rue Jean de Meung 78540 Vernouillet.

Objet : L'achat, l'importation, l'exportation, la transformation, la fabrication et d'une manière générale le commerce en gros ou au détail, par tous moyens et notamment par le biais d'internet, de tous produits de bouche en vue de consommation sur place, à emporter ou en livraison à domicile personnel ou professionnel ; l'organisation de toutes réceptions et les activités de traiteur ; la location de cuisines professionnelles ; le franchising et le partenariat sous toutes formes.

Président : M. Paul MEMMI demeurant 22, rue Philippe de Beaumanoir 78540 VERNUILLET.

Directeur Général : M. Antoine COTY demeurant 7, rue Jean de Meung 78540 VERNUILLET.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS VERSAILLES.

208891

Consultation gratuite pour toutes les convocations d'assemblées sur : www.jss.fr

Avis de constitution

Suivant acte 24/05/2022 constitution de la SAS :

Dénomination : **KALMI INVEST**

Capital social : 1 000 Euros.

Siège social : 490, chemin de la Côte, 78670 VILLENES SUR SEINE.

Objet : Prise de participations financières sous forme d'actions ou parts dans d'autres sociétés, exercice d'activités commerciales et industrielles, soit en interne ou sous forme de prestations de services aux filiales du groupe, définition de la politique économique du groupe.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : M. Jack-David KALMI demeurant 490, chemin de la Côte, 78670 VILLENES SUR SEINE.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS VERSAILLES.

208775

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître BLANCHET XAVIER, notaire au 47, rue Jean Bonal 92250 LA GARENNE COLOMBES, le 23/05/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI VEGAS**

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 5, rue de la Chartre, 78250 OINVILLE SUR MONTCIENT.

Capital : 1 000 €.

Gérance : JOUDIQU Pierre et RANCUREL Annette demeurant ensemble 5, rue de la Chartre 78250 OINVILLE SUR MONTCIENT.

Cession des parts : Clauses d'agrément. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.

208804

MODIFICATIONS

SEGTON ADVANCED TECHNOLOGY

SAS au capital de 24 000 Euros
Siège social : 78000 VERSAILLES
13, rue Saint-Honoré
792 817 876 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de la collectivité des associés le 20/05/2022 :

- et des Décisions du Président en date du 20.05.2022, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 26 880 Euros.

- il a été décidé de nommer en qualité de directeur général M. Brice ROUFFIE demeurant 37, rue du Passeleur 93100 MONTREUIL.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

208751

"A.T.S."

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 78750 MAREIL-MARLY
33, rue des Sablons
537 501 710 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'une décision en date du 24/05/2022, l'associé unique a décidé de :

- Transférer le siège social du 33, rue des Sablons 78750 MAREIL-MARLY au rue de l'Escadron des Cracks, ZAC le Normandie Parc 27120 DOUAINS à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Radiation du RCS de VERSAILLES, nouvelle immatriculation au RCS d'EVREUX.

208828

SCI HPTA BEAUMARCHAIS

SCI au capital de 1 200 Euros
Siège social : 78430 LOUVECIENNES
3, allée des Délieuses les Clos
887 952 513 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'un acte authentique, reçu par Maître Pierre CHAMBRY, Notaire à MALAKOFF (92), 12-14, rue Edgar Quinet, le 13/10/2021, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 811 200 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

208820

DISMAT

SAS au capital de 75 000 €
Siège : 78000 VERSAILLES
16 bis, rue Jean Mermoz
353 107 790 R.C.S. VERSAILLES

Le 01/05/2022, l'associé unique de la société DISMAT, a décidé de transférer le siège social de VERSAILLES (78000), 16 bis, rue Jean Mermoz à LE THOR (84250), 299, avenue de La Cigalière avec effet immédiat. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société, immatriculée au RCS de VERSAILLES fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AVIGNON désormais compétent.

Pour avis.

208932

DISMAT RAIL INDUSTRIES

SAS au capital de 2 000 €
Siège : 78000 VERSAILLES
16 bis, rue Jean Mermoz
812 176 808 R.C.S. VERSAILLES

Le 01/05/2022, l'associé unique de la société DISMAT RAIL INDUSTRIES, a décidé de transférer le siège social de VERSAILLES (78000), 16 bis, rue Jean Mermoz à LE THOR (84250), 299, avenue de La Cigalière avec effet immédiat. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société, immatriculée au RCS de VERSAILLES fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AVIGNON désormais compétent.

208934

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte authentique, Maître Guillaume DUMOULIN, Notaire à MANTES-LA-JOLIE (78), 19, avenue du Président Franklin Roosevelt en date du 20.05.2022,

La société CAFE DE LA PAIX, SARL au capital de 10 000 Euros, dont le siège social est 38, avenue du Président Franklin Roosevelt 78200 MANTES LA JOLIE, immatriculée sous le n° 518 648 969 RCS VERSAILLES,

a vendu à
La société, LE BEGONIA, SAS au capital de 500 Euros, dont le siège social est 8, rue Dumont d'Urville 78200 MANTES LA JOLIE, immatriculée sous le n° 911 084 218 RCS VERSAILLES,

Un fonds de commerce de « restaurant, pub, bar », connu sous le nom commercial CAFE DE LA PAIX, sis et exploité 38, avenue Franklin Roosevelt 78200 MANTES LA JOLIE.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 46 500 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 20.05.2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité et la correspondance en l'office Notarial de Maître Guillaume DUMOULIN, Notaire à MANTES-LA-JOLIE (78), 19, avenue du Président Franklin Roosevelt.

208792

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06/05/2022, enregistré au SDE de Versailles, le 12/05/2022, Dossier 2022 00012657, référence 7804P61 2022 A 02325

La société PINKYBRICE, SARL au capital de 7 622,45 Euros, dont le siège social est situé ZA du Bel Air, 2 bis, rue Pierre Métairie, Route Nationale 10, 78120 RAMBOUILLET, immatriculée sous le n° 394 133 730 RCS VERSAILLES,

a vendu à :
La société PREST INN, SAS au capital de 230 000 Euros, dont le siège social est 3, rue du Canal 93360 NEUILLY-PLAISANCE, immatriculée sous le n° 401 270 012 RCS BOBIGNY,

Un fonds de commerce d'Hôtellerie et hébergement similaire (Hôtel 2 étoiles, type O avec aménagement de type L, catégorie 5, comprenant 45 chambres, dont 4 non exploitées et 1 non exploitable) exploité sous l'enseigne « HOTEL NOCTUEL », sis et exploité ZA du Bel Air, 2 bis, rue Pierre Métairie, Route Nationale 10 - 78120 RAMBOUILLET.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 250 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 06/05/2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité au fonds vendu et pour la correspondance au Cabinet de Maître Denis Duponchet, Avocat du cabinet FLV & Associés, sis 10, avenue de Messine 75008 PARIS.

208875

Retrouvez dès maintenant votre Journal en ligne sur www.jss.fr

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Aux termes d'un testament olographe en date du 26 mars 2015, Monsieur Jacques, Emile, Eugène, Joseph BERTHOUD, demeurant à MAISONS-LAFFITTE (78600), EHPAD Résidence du Parc, 5, avenue Molière, né à THIRON GARDAIS (28480), le 21 mai 1921 et Décédé à MAISONS-LAFFITTE (78600) le 16 mars 2022, a consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Arnaud GALIBER d'AUQUE, notaire à MAISONS-LAFFITTE (78600), 40, avenue de Longueil, le 16 mai 2022, lequel a été reçu par le Tribunal Judiciaire de VERSAILLES (78000) le 19 mai 2022.

Il résulte dudit procès-verbal que le légataire remplit les conditions de saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Arnaud GALIBER d'AUQUE, notaire en charge de la succession, dans le mois suivant la réception par le Greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture et de description de testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
208935

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Olivier PIQUET, Notaire au sein de la Société A Responsabilité Limitée dénommée « HEUEL & ASSOCIES NOTAIRES CONSEILS », titulaire d'Offices Notariaux à LONGJUMEAU (Essonne), 10, place de Bretten et à SACLAY (Essonne), 6, place de la Mairie, CRPCEN 91014, le 31 mai 2022, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

ENTRE :
Monsieur Gilles Luc COUPEAUD, président de société, et Madame Alina Elzbieta PIOTROWSKA, gérante, demeurant ensemble à JOUY-EN-JOSAS (78350) 16 parc de Diane.
Monsieur est né à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) le 25 août 1959,
Madame est née à RADOM (POLOGNE) le 1^{er} avril 1961.

Mariés en secondes noces à la mairie de PARIS (75012) le 28 janvier 2012 sous le régime de la séparation de biens défini par les articles 1536 et suivants du Code civil contenant société d'acquêts, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Olivier PORTEJOIE, notaire à LONGJUMEAU (91160), le 18 janvier 2012.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Il a été régularisé un aménagement de leur régime matrimonial aux termes d'un acte reçu par Maître Olivier PIQUET, Notaire à LONGJUMEAU (91) 10, place de Bretten, le 31 mai 2022.

Ces derniers, usant de la faculté qui leur est accordée par l'article 1397 du Code Civil, ont déclaré conjointement convenir d'aménager leur régime matrimonial en supprimant la société d'acquêts et

pour l'avenir ajouter à titre d'avantage matrimonial une clause de préciput.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois de la présente publication et devront être notifiées à Maître Olivier PIQUET, Notaire à LONGJUMEAU (91), 10, place de Bretten.
Pour insertion, Le notaire.
208958

AVIS ADMINISTRATIFS

PRÉFET DU VAL-D'OISE
Direction de la Coordination
et de l'Appui Territorial
Bureau de la Coordination Administrative
Section des Installations Classées

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

- Demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

- Demande de permis de construire construction et exploitation d'un centre de données informatiques (datacenter) société EQUINIX HYPERSCALE 2 (PA12) à ARGENTEUIL

Par arrêté n°IC-22-033 du 19 mai 2022, une enquête publique unique sur les demandes susvisées, d'une durée de 32 jours, est prescrite du **lundi 20 juin au jeudi 21 juillet 2022 inclus**, en mairies d'ARGENTEUIL, BEZONS, CORMEILLES-EN-PARISIS, LA FRETTE-SUR-SEINE, FRANCONVILLE, SANNOIS (département du Val-d'Oise), HOUILLES, SARTROUVILLE, MAISONS-LAFFITTE, ACHERES (département des Yvelines), COLOMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS (département des Hauts-de-Seine).

La demande d'autorisation environnementale est répertoriée sous la rubrique de classement soumise à autorisation précisée ci-après :

■ Combustion de combustibles dans des Installations d'une puissance thermique nominale totale égale ou supérieure à 50 MW.

N° 3110 = installation soumise à Autorisation (140,5 MVA)

Pendant la durée de l'enquête publique unique, le dossier de demande d'autorisation environnementale et le dossier de demande de permis de construire comprenant notamment, une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sont consultables :

- en mairie d'ARGENTEUIL, siège de l'enquête, sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie,

- en mairies de BEZONS, CORMEILLES-EN-PARISIS, LA FRETTE-SUR-SEINE, FRANCONVILLE, SANNOIS, HOUILLES, SARTROUVILLE, MAISONS-LAFFITTE, ACHERES, COLOMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS aux jours et heures d'ouverture desdites mairies, sur support papier,

- sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante : <https://www.val-doise.gouv.fr>

(rubrique : Politiques publiques - Environnement risques et nuisances - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Enquêtes publiques)

- sur le site internet dédié à l'enquête publique unique : <http://equinix-datacenter-argenteuil.enquetepublique.net>

Pendant la durée de l'enquête publique unique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie d'ARGENTEUIL

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairies de BEZONS, CORMEILLES-EN-PARISIS, LA FRETTE-SUR-SEINE, FRANCONVILLE, SANNOIS, HOUILLES, SARTROUVILLE, MAISONS-LAFFITTE,

ACHERES, COLOMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <http://equinix-datacenter-argenteuil.enquetepublique.net>

- par courrier électronique à l'adresse suivante : equinix-datacenter-argenteuil@enquetepublique.net

- par voie postale à la mairie d'ARGENTEUIL, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet : <http://equinix-datacenter-argenteuil.enquetepublique.net>.

Le commissaire enquêteur, Madame Anaïs SOKIL, directrice d'études environnement, recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie d'ARGENTEUIL, aux jours et heures suivants :

. le mardi 21 juin de 14 h 30 à 17 h 30

. le samedi 2 juillet 2022 de 9h00 à 12h00

. le vendredi 8 juillet 2022 de 14h30 à 17h30

. le mercredi 13 juillet 2022 de 14h30 à 17h30

. le jeudi 21 juillet 2022 de 14h30 à 17h30

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. Arthur DE SORAS, Manager - tél : 06 07 17 09 82 - courriel : arthur.desoras@eu.equinix.com

- M. Adrian JABONERO, Architecte - tél : 01 88 40 18 80 - courriel : adrian.j@rb-architectes.com

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés à la préfecture du Val-d'Oise - Direction de la coordination et de l'appui territorial - Bureau de la coordination administrative - Section des installations classées, en mairies d'ARGENTEUIL, BEZONS, CORMEILLES-EN-PARISIS, LA FRETTE-SUR-SEINE, FRANCONVILLE, SANNOIS, HOUILLES, SARTROUVILLE, MAISONS-LAFFITTE, ACHERES, COLOMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS et sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr - rubrique : Politiques publiques - Environnement risques et nuisances - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Enquêtes publiques), pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- une autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement assortie de prescriptions ou un refus. Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision.

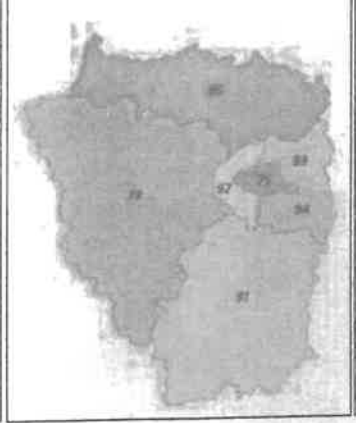
- un permis de construire ou un refus. Le maire d'ARGENTEUIL est l'autorité compétente pour prendre la décision.
208729

Le Journal Spécial des Sociétés

paraît le **mercredi**

dans les départements suivants :

75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95



SOCIÉTÉS

MODIFICATIONS

MOULINS SOUFFLET

Société Anonyme
au capital de 14 640 000 €
Siège : 91100 CORBEIL ESSONNES
7, quai de l'Apport Paris
543 780 449 R.C.S. EVRY

L'Assemblée Générale du 17/05/2022 a nommé, en qualité d'Administrateur, M. Bernard GUILLOTEAU, domicilié à 14, rue François Menez 35700 Rennes, en remplacement de M. Erick ROOS, démissionnaire à effet du 31/05/2022.

Le Conseil d'Administration du 17/05/2022 a nommé M. Bernard GUILLOTEAU, Président du Conseil d'Administration - Directeur Général, en remplacement de M. Erick ROOS, à effet du 31 Mai 2022.
208743

VSS

SAS au capital de 8 000 Euros
Siège social : 91300 MASSY
32, rue de Vilgénis
445 091 952 R.C.S. EVRY

Par l'AGE du 1/06/2022, les associés ont décidé le transfert du siège social de la société du 32, rue de Vilgénis 91300 Massy au 16, rue Henri Dunant 91300 Massy, à compter de cette même date.

Pour avis.
208724

AFI ASSURANCES

SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social :
91000 EVRY COURCOURONNES
12, rue du Bois Guillaume
404 414 583 R.C.S. EVRY

Par décision de l'associé unique le 19/04/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président la société ALMAJU PARTICIPATIONS, SARL, ancien directeur général, sise 62, avenue de la Dame Blanche - 94300 VINCENNES, immatriculée au RCS de CRETEIL sous le n°812 756 609, en remplacement de la société ACTIVE ASSURANCES GROUPE, SAS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'EVRY.
208807

GP PLOMBERIE

SASU au capital de 1 500 €
Siège social : 92370 CHAVILLE
7, allée Sainte Marie
825 303 795 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23/05/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 148-150, route de CORBEIL 91160 LONGJUMEAU à compter du 23/05/2022.

Présidence : M. PEREZ DE SAN ROMAN Guillaume demeurant 7, allée Sainte Marie 92370 CHAVILLE.
Radiation au RCS de NANTERRE et immatriculation au RCS de EVRY.
208844

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements: 90 - 75 - 77 - 78 - 81 - 82 - 83 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 18 novembre 2021 est la suivante pour les caractères (espace inclus) Hors constructions et nominations des liquidateurs et des sociétés civiles ou commerciales: 106 € HT. Tarification au

Enquête publique

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL BUREAU DE LA COORDINATION ADMINISTRATIVE SECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE - Demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement - Demande de permis de construire construction et exploitation d'un centre de données informatiques (datacenter)

SOCIÉTÉ EQUINIX HYPERSCALE 2 (PA12)

Par arrêté n° 22-033 du 19 mai 2022, une enquête publique unique sur les demandes susvisées, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 20 juin au jeudi 21 juillet 2022 inclus, en maires d'ARGENTEUIL, BEZONS, CORMELLES-EN-PARISIS, LA FRETTE-SUR-SEINE, FRANCOUVILLE-SANNOIS (département du Val-d'Oise), HOUILLLES, SARTROUVILLE, MAISONS-LAFFITTE, ADHERES (département des Yvelines), COLUMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS (département des Hauts-de-Seine).

Pendant la durée de l'enquête publique unique, le dossier de demande d'autorisation environnementale et le dossier de demande de permis de construire comprenant notamment, une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sont consultables: - en mairie d'ARGENTEUIL, siège de l'enquête, sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie. - en mairies de BEZONS, CORMELLES-EN-PARISIS, LA FRETTE-SUR-SEINE, FRANCOUVILLE-SANNOIS, HOUILLLES, SARTROUVILLE, MAISONS-LAFFITTE, ADHERES, COLUMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS aux jours et heures d'ouverture desdites mairies, sur support papier. - sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante: https://www.val-doise.gouv.fr

aux jours et heures suivants: - le mardi 21 juin de 14 h 30 à 17 h 30 - le samedi 2 juillet 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 - le vendredi 8 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h 30 - le mercredi 13 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h 30 - le jeudi 21 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h 30. Toute information sur le projet peut être demandée auprès de: - M. ARTHUR DE SORAS, Manager - tél: 06 07 17 09 82 - courriel: arthur.desoras@equinix.com - M. Adrian IABONERO, Architecte - tél: 01 89 40 18 80 - courriel: adrian.iab@equinix.com



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL BUREAU DE LA COORDINATION ADMINISTRATIVE SECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC Par arrêté préfectoral N° IC-22-031 du 23 mai 2022, pris sur le fondement du Code de l'Environnement, une consultation du public d'une durée de quatre semaines est ouverte en mairie de SAINT-OUEN-LAUMÔNE, du lundi 20 juin 2022 au mercredi 20 juillet 2022 inclus, sur la demande d'enregistrement présentée par la société

SCI LOU

représentée par monsieur Michel CHICHE, gérant - tél: 06.72.88.90.68, en vue d'implanter un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de SAINT-OUEN-LAUMÔNE - 7, avenue de la Mare, conformément aux dispositions de l'article L. 512-7 du code de l'environnement. Cette activité est répertoriée notamment sous la rubrique de classement précisée ci-après: - N° 1510-2-b = Installation soumise à enregistrement - Entrepôts couverts (installations, pourvu d'une toiture, dédiés au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes),

à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorques, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques. 2. Autres installations que celles définies au 1, le volume des entrepôts étant: a) Supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 900 000 m³

Volume global des 3 cellules: 195 000 m³ - Quantités de matières combustibles: 30 000 tonnes - Superficie totale de 14120 m² telle que: Lot A: 3060 m² - Lot B: 3060 m² - Lot C: 8000 m²

Conformément à l'article R. 512-46-14 du Code de l'environnement, le dossier est tenu à disposition du public en mairie de SAINT-OUEN-LAUMÔNE pendant une durée de quatre semaines. Le public peut formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet, aux jours et heures ouvrables de la mairie, les adresser au préfet par lettre avant la fin du délai de consultation du public à: Préfecture du Val-d'Oise - Direction de la coordination et de l'appui territorial - Bureau de la coordination administrative - Section des installations classées - 5 avenue Bernard Hirsch - CS 20 105 - 95 010 Gergy-Fontaine Cedex ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante: pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Ne seront prises en considération que les observations ayant été envoyées avant la fin de mise en consultation du public, la date portée automatiquement sur les messages électroniques faisant foi.

Le dossier précité ainsi que le présent avis sont consultables sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise, via l'adresse internet: www.val-doise.gouv.fr rubrique: Politiques publiques - Environnement risques et nuisances - (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Consultations du public 2022.

Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour statuer sur la demande, par arrêté préfectoral d'enregistrement, (éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel), ou par arrêté préfectoral de refus.

La présente publication est faite en exécution de l'article R. 512-46-13 du code de l'environnement

Insertions diverses

La Compagnie ALLIANZ au siège social s/s 1 Cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, - RCS NANTERRE 542 110 291 - Informe le public que les garanties qu'elle a accordées à LG GESTION, SARL - 49 AVENUE DE L'EUROPE - 95330 DOMONT - SIRET 80398443100016 pour ses activités « GESTION ET TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE » définie par la Loi 70-09 du 02 Janvier 1970 ont pris fin le 31.12.2021. Les créances doivent être produites auprès d'ALLIANZ dans les trois mois de la présente insertion - Il ne sera pas fait d'autre avis.

Collectivités territoriales Le bon réflexe, c'est Le Parisien Publiez vos annonces d'enquêtes publiques 01 87 39 82 96 legales2@leparisien.fr

Carnet IDF

Avis de Décès

PROVINS (77) Mme Adrienne PERILLIER, son épouse M. et Mme Alain et Elisabeth PERILLIER, Mme et M. Joëlle et Joël BILLEMONT, Mme Jocelyne et Francis DESIMPELAERE, ses enfants Alexandra, Audrey, Benoît, Laurent, Marion, ses petits-enfants Ses arrière-petits-enfants, M. et Mme Georges et Claudie LE BRISHOUAL. Son beau-frère et sa belle-sœur Ainsi que toute la famille

ont la tristesse de vous faire part du décès de

M. Roger PERILLIER

survenu à Provins, le 29 mai 2022 à l'âge de 93 ans. Les obsèques religieuses seront célébrées le jeudi 2 juin 2022 à 15H15 en l'église Saint Ayout de Provins et seront suivies de l'inhumation au cimetière de Provins Ville Basse anten à 16H, PAS DE PLAQUES.

POMPES FUNERAIRES CANARD LE CHOIX FUNERAIRE 77160 PROVINS 01 85 58 01 01

Le Parisien Conférences, débats, salons, Faites part de vos événements dans le Parisien 01 87 39 89 00 carnet@esamedia.fr www.annoncesleparisien.fr TEAM MEDIA

BETON-BAZOCHE (77)

Mme Dominique LASNIER-CHEMIN, sa fille Sarah et Anaïs, ses petites-filles Patricia, Jean-Pierre, Catherine Ainsi que toute la famille

ont la tristesse de vous annoncer le décès de

Mme Odette LASNIER née CALVI

survenue le 29 mai 2022 à l'âge de 100 ans.

Mme Odette LASNIER ayant vécu 57 ans sur Beton-Bazoches, ses obsèques religieuses seront célébrées le vendredi 3 juin 2022, à 14H30, en l'église de Beton-Bazoches de l'inhumation au cimetière de Beton-Bazoches. Réunion et registre à signatures à l'église.

Mme Dominique LASNIER CHEMIN 76 Grande Rue 27380 CHARLEVAL

ETS BILBAULT 77320 LA FERTE GAUCHER 01 64 04 00 17

ABBÉVILLE-LA-RIVIERE (91)

Les enfants, ainsi que toute la famille

vous font part du décès de

Mme Bernadette MUSTERS

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 3 juin 2022, à 10H30, en l'église d'Abbéville-la-Rivière. Suivie de l'inhumation dans la plus stricte intimité familiale.

Pas de plaques, Fleurs naturelles uniquement. PF L. PINTURIER 45 ANGERSVILLE 01 64 95 20 42

BRIE-COMTE-ROBERT (77)

Josette COUSSEMENT, son épouse, Stéphanie, Robin et Julien, ses enfants, ses petits-enfants, ainsi que toute la famille

ont la tristesse de vous annoncer le décès de

M. le Docteur Thierry COUSSEMENT

survenu le lundi 23 mai 2022 à Férolles-Atilly.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 3 juin 2022 à 10H, en l'église Saint-Yon de Lésgny. A toutes les personnes qui s'associeront à notre peine, nous exprimons notre profonde gratitude. Une corbeille sera mise à disposition pour recevoir vos dons pour l'aide médicale en Ukraine.

Remerciements

CANNES-ÉCLUSE (77) Jérôme CARTERON et Christelle HEULLON, Elena et Laura, Régis BUFFETEAU, Jacqueline LEFORT, Gisèle PERILLO, ainsi que toute la famille,

profondément touchés par les marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de

Mme Josette CARTERON née BUFFETEAU

vous exprimant leurs sincères remerciements.

PF L. PINTURIER 45 ANGERSVILLE 01 64 95 20 42 PFG SERVICES FUNERAIRES 77130 MONTEAUX FAULT YONNE

NANGIS (77)

Le témoignage de votre sympathie, vos envois de fleurs, le réconfort de votre présence,

nous ont profondément touchés lors du départ de

Jean-Paul GUILLEMOT dit « Paulou »

Muguette GUILLEMOT, sa maman, ainsi que toute la famille,

vous adressent leurs sincères remerciements.

PF KNIBBE 77480 BRAY-SUR-SEINE 01 60 67 03 51 WWW.POMPES-FUNERES-KNIBBE-BRAY.FR

ÉPISY (77)

M. Gabriel DE VRIESE, son époux, Isabelle et Didier MORISSEAU, Christophe et Estelle DE VRIESE, ses enfants, Marine, Alexandre, Justine, Gabrielle, ainsi que toute la famille,

infiniment touchés des marques de sympathie et d'affection que vous venez de leur témoigner lors du décès de

Mme Claudine DE VRIESE née NOTTIN

remercient tous ceux qui par leur présence, leurs messages de condoléances, leurs envois de fleurs et souvenirs, se sont associés à leur peine.

F.B. MARGRIER POMPES FUNERAIRES CHAMPAGNE-SUR-SEINE AVON MONTEAUX FAULT-YONNE FONTAINEBLEAU 01 64 23 06 27

VERNEUIL-SUR-SEINE (78)

Mme Hélène DELÉCAU, son épouse, Jean-François, Antoine, Isabelle et Olivier, ses enfants, ainsi que toute la famille,

très touchés des marques d'affection, d'amitié et de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de

M. Jean-Pierre DELÉCAU

remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

PF KNIBBE 77480 BRAY-SUR-SEINE 01 60 67 03 51

BAZOCHE-LÈS-BRAY (77)

Marie-Chaude CHARLE, son épouse, Frédéric CHARLE, son fils,

profondément touchés de vos marques de sympathie et d'amitié lors des obsèques de

Alain CHARLE

vous remercient très sincèrement de vous être associés à leur grande peine.

PF KNIBBE 77480 BRAY-SUR-SEINE 01 60 67 03 51

Le Parisien Publiez vos avis de décès, remerciements et hommages avec Le Parisien Des formulaires dédiés pour une saisie simple Choix d'une partition papier ou web Affichage en temps réel de votre annonce Paiement 100% sécurisé Rendez-vous sur odella.fr/lp/leparisien

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements: 65 - 77 - 78 - 81 - 82 - 83 - 84 - 86. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 18 novembre 2021 est la suivante pour les départements: Tarification au forfait: Consultation des sociétés civiles et commerciales: (SA) 387€ HT - (SAS) 183€ HT - (SASU) 138 € HT - (SNC) 214 € HT - (SARL) 144€ HT - (EURL) 120 € HT. Nominations des liquidateurs des sociétés civiles et commerciales: 106 € HT. Tarification au caractère (espace hors) des constitutions et nominations des liquidateurs et cibles: 80 (0,130 € HT) - 75-82/83/84 (0,291 € HT) - 81/77/78/95 (0,226€)



LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE

M. le Président Du Directoire
18 Boulevard de la Jolie
78200 Mantes-la-Jolie
mél: servicemarchés@lesresidences.fr
web: http://www.lesresidences.fr
SIRET 30843546000073
Type de pouvoir adjudicateur: Autre
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur: Logement et développement collectif.
L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.
Durée: 48 mois
Accord-cadre avec plusieurs opérateurs.
Objet: Missions de contrôle technique sur les opérations réalisées sur tout le patrimoine de la SA les Résidences Yvelines Essonne - 2 Lots
Référence acheteur: 22-17
Type de marché: Services
Procédure: Procédure ouverte
Code NUTS: FRI
Description: Cette consultation est passée sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert.
Le présent accord-cadre comporte 2 lots traités chacun en marché séparé.
- Lot 1: Accord-cadre à bons de commandes pour la mission de contrôle technique pour les opérations de réhabilitation, résidentialisation, d'acquisition amélioration, de démolition/déconstruction et de construction neuves.
- Lot 2: Accord-cadre à marchés subséquents pour la mission de contrôle technique pour les opérations de réhabilitation, résidentialisation, d'acquisition amélioration, de démolition/déconstruction et de construction neuves.
Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification. A l'issue de cette première période, il pourra être reconduit 3 fois par périodes successives de 12 mois sans pouvoir excéder 4 ans.
Lot N 1 - Bons de commande - CPV 71356100
- Services de contrôle technique
La procédure d'achat du présent avis est formée par l'accord sur les marchés publics de l'OMC. OUI
Date de la procédure:
Division en lots: oui
Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots.
Lot N 1 - Bons de commande - CPV 71356100
Lot 1: Accord-cadre à bons de commandes pour la mission de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la santé pour les opérations de remise en état consécutif à un sinistre, de travaux de gros entretien et de grosses réparations, travaux de remplacements de composants et travaux d'investissement.

Durée du marché: 48 mois
Acceptation des variantes: Non
Options: Non
Révisions: Oui
Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification. A l'issue de cette première période, il pourra être reconduit 3 fois par périodes successives de 12 mois sans pouvoir excéder 4 ans.
Lot N 2 - Marchés subséquents - CPV 71356100
Accord-cadre à marchés subséquents pour la mission de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé pour les opérations de réhabilitation, résidentialisation, d'acquisition amélioration, de démolition/déconstruction et de construction neuves.
Durée du marché: 48 mois
Acceptation des variantes: Non
Options: Non
Révisions: Oui
Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification. A l'issue de cette première période, il pourra être reconduit 3 fois par périodes successives de 12 mois sans pouvoir excéder 4 ans.
Conditions de participation
Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat:
Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession.
Liste et description succincte des conditions
- Copie ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature, Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante: <http://www.eco-normie-gouv.fr/da1/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat Individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante: <http://www.eco-normie-gouv.fr/da1/formulaires-declaration-du-candidat>)
Capacité économique et financière:
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois dernières exercices disponibles.
- Déclaration indiquant l'outil, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de cette nature.
Marché réservé: NON
La prestation est réservée à une profession déterminée.
Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché. OUI
Critères d'attribution:

Divers société

TYNECKA

SASU au capital de 1000 € Siège social: 5 E RUE MONTFORT 78430 GALLUIS RCS VERSAILLES 631196874
Par décision de l'associé Unique du 30/04/2022 il a été décidé: d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M TYNECKA MARIAN demeurant 5 E RUE DE MONTFORT 78430 GALLUIS pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/04/2022 Radiation au RCS de VERSAILLES.

Enquête publique

PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL BUREAU DE LA COORDINATION ADMINISTRATIVE SECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
- Demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Demande de permis de construire construction et exploitation d'un centre de données informatiques (datacenter)
Le commissaire enquêteur, Madame Anais

SOCIÉTÉ EQUINX HYPERSCALE 2 (PA12)

à ARGENTEUIL
Par arrêté n°IC-22-033 du 19 mai 2022, une enquête publique unique sur les demandes susvisées, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 20 juin au jeudi 21 juillet 2022 inclus, en mairies d'ARGENTEUIL, BEZONS, CORMEILLES-EN-PARISIS, LA FRETTE-SUR-SEINE, FRANCONVILLE, SANNONIS, HOUILLLES, SARTROUVILLE, MAISONS-LAFFITTE, ACHERES (département des Yvelines), COLOMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS (département des Hauts-de-Seine).
La demande d'autorisation environnementale est reportée sous la rubrique de classement soumise à autorisation précisée ci-après:
Combustion de combustibles dans des installations d'une puissance thermique nominale totale égale ou supérieure à 50 MW N° 3110 - Installation soumise à Autorisation (AOS MW)

don (AOS MW)
Pendant la durée de l'enquête publique unique, le dossier de demande d'autorisation environnementale et le dossier de demande de permis de construire comprenant notamment, une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sont consultables:
- en mairie d'ARGENTEUIL, siège de l'enquête, sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.
- en mairies de BEZONS, CORMEILLES-EN-PARISIS, LA FRETTE-SUR-SEINE, FRANCONVILLE, SANNONIS, HOUILLLES, SARTROUVILLE, MAISONS-LAFFITTE, ACHERES, COLOMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS aux jours et heures d'ouverture des dites mairies, sur support papier.
- sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante: [https://www.val-doise.gouv.fr/rubrique/Politiques-publiques-Environnement-risques-et-nuisances-Installations-classées-pour-la-protection-de-l'environnement-\(ICPE\)-Enquêtes-publiques](https://www.val-doise.gouv.fr/rubrique/Politiques-publiques-Environnement-risques-et-nuisances-Installations-classées-pour-la-protection-de-l'environnement-(ICPE)-Enquêtes-publiques)
- sur le site internet dédié à l'enquête publique unique: <http://equinix-datacenter-argenteuil.enquetepublique.net>
Pendant la durée de l'enquête publique unique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions:
- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie d'ARGENTEUIL.
- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairies de BEZONS, CORMEILLES-EN-PARISIS, LA FRETTE-SUR-SEINE, FRANCONVILLE, SANNONIS, HOUILLLES, SARTROUVILLE, MAISONS-LAFFITTE, ACHERES, COLOMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS et sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise ([www.val-doise.gouv.fr/rubrique/Politiques-publiques-Environnement-risques-et-nuisances-Installations-classées-pour-la-protection-de-l'environnement-\(ICPE\)-Enquêtes-publiques](http://www.val-doise.gouv.fr/rubrique/Politiques-publiques-Environnement-risques-et-nuisances-Installations-classées-pour-la-protection-de-l'environnement-(ICPE)-Enquêtes-publiques)), pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.
Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont:
- une autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement assortie de prescriptions ou refus.
- un permis de construire ou un refus.
Le maire d'ARGENTEUIL est l'autorité compétente pour prendre la décision.

Collectivités territoriales, optimisez votre communication

Préparez vos interventions de communication de manière optimale avec Le Parisien

Le seul quotidien national pour tous les départements de la Région Île de France

01 87 39 84 00
legales@leparisien.fr

TEAM MEDIA

Ferrari publicités

VENTES JUDICIAIRES MOBILIÈRES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Ferrari & Cie 7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris

Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés

Contact : e.mail : agence@ferrari.fr Tél. : 01 42 96 05 50 Toutes nos annonces sur : www.ferrari.fr

Pour la publication de vos annonces légales et judiciaires Contactez-nous : agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50



Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements...

LES MARCHÉS PUBLICS

Marchés formalisés

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

IMMOBILIÈRE 3F

Magali PREVÈL, 159 rue Nationale, F - 75013 Paris, courriel: magali.prevèl@group3f.fr

Code NUTS : FRI0 (I.2.4) Description des prestations: La présente consultation a pour but de mettre en place, pour l'acheteur, une liste d'entreprises générales qui seront consultées pour des opérations de construction neuve inférieures ou égales à 16 logements en Ile-de-France.

Constitution de société

Par ASSP en date du 30/05/2022, il a été constituée une SAS dénommée:

MAZAL

Société sociale. 18 Rue Raspail 92300 LEVAL-LOIS-PERRET Capital : 5000 € Objet social : La société a pour objet d'exercer en France et/ou à l'étranger l'activité de conseil en matière de santé dans le milieu médical et dentaire et toutes activités d'esthétique et de beauté à l'exclusion de la médecine du travail et/ou infirmerie permettant l'activité de Chirurgeons Dentistes, prestations administratives de toutes natures et plus généralement toutes prestations nécessaires à la gestion, l'organisation et aux développements des entreprises.

Divers société

SANHA, SARL au capital de 7500,00. Siège social: 15 place de l'Europe 92500 RUEIL-MAILMAISON. 479651135 RCS NANTERRE. Le 31/03/2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. Harry Barudillo, 50 Rue Gabriel Péri 78420 Carrières-sur-Seine, de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de NANTERRE.

Enquête publique

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL BUREAU DE LA COORDINATION ADMINISTRATIVE SECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

SOCIÉTÉ EQUINIX HYPERSCALE 2 (PA12)

à ARGENTEUIL Par arrêté n°IC-22-033 du 19 mai 2022, une enquête publique unique sur les demandes susvisées, d'une durée de 92 jours, est prescrite du lundi 20 juin au jeudi 21 juillet 2022 inclus, en matière d'ARGENTEUIL, BEZONS, CORMELLES-EN-SEINE, FRANCONVILLE, SANNOS (département du Val-d'Oise), HOUILLES, SARTROUVILLE, MAISSONS-LAFFITTE, ACHÈRES (département des Yvelines), DOLOMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS (département des Hauts-de-Seine).

Le commissaire enquêteur, Madame Anaïs SOKIL, directrice d'études environnement, recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie d'ARGENTEUIL, aux jours et heures suivants: - le mardi 21 juin de 14 h 30 à 17 h 30 - le samedi 2 juillet 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 - le vendredi 8 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h 30 - le mercredi 13 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h 30 - le jeudi 21 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h 30

ferrari&cie logo and website information

Ferrari&Cie Agence de Conseil Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés 7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris

Pour vos publications contactez-nous : agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50 www.ferrari.fr



Publicité pour le Parisien légale avec Le Parisien, formulaires certifiés, attestation de parution gratuite sous 1h

■ MAGNY-EN-VEXIN

AVENTURE LAND. Aux tours de Magny en tournoi



Le podium, la mascotte d'Adventure Land et René Dubois, président du club magnytois.

Samedi 11 juin, en matinée, le tournoi jeunes du club d'échecs Aux tours de Magny s'est déroulé dans le parc Adventure Land, à Magny-en-Vexin. Le soleil était au rendez-vous. À l'issue de la compétition, Lucie

Estin-Charbonnel, de Franconville, a décroché le premier prix. Elle est suivie par Quentin Joly de Magny (2nd) et Maelyss Bimont de Survilliers (3^e).

R.D

■ OMERVILLE

Le retour de la fête des voisins !



L'événement a battu son plein.

Après deux ans d'absence, la fête des voisins a fait son retour à Omerville. Plus d'une soixantaine d'habitants se sont retrouvés après le marché mensuel des producteurs et artisans locaux.

« C'est avec grand plaisir que nous nous sommes tous réunis, y compris les nouveaux arrivants à Omerville depuis deux ans, pour ce moment de partage et de convivialité. Chacune et chacun a pu faire découvrir sa spécialité autour d'échanges et de souvenirs fort sympathiques. À la fin du repas, nous avons même res-

sorti les mirabelles et prunes, millésime 1991. Quel sacré village, vivant et dynamique », se réjouit Loïc Goasduff, vice-président du comité des fêtes d'Omerville.

Plusieurs défis et projets ont été lancés par les nouveaux habitants qui ont à cœur de préserver et de rénover ce magnifique village du Vexin. Le maire Denys de Magnitot a félicité tous les bénévoles qui font vivre le village, ensemble et dans la bonne humeur.

R.D

■ THEUVILLE

Première brocante pour le village

Belle réussite pour son lancement. Dimanche 5 juin, la municipalité du petit village de Theuville a organisé sa toute première brocante. Une vingtaine d'exposants étaient présents et les chineurs étaient également de la partie. Deux food trucks ont été mobilisés pour l'événement, et ont été dévalisés ! Plusieurs maires des communes voisines, sans oublier le président du Pnr du Vexin français, Benja-



Une vingtaine d'exposants étaient présents.

min Demailly, se sont rendus à l'événement.

■ VIGNY

JEUX INTERVILLAGES. Un nouveau sacre pour Seraincourt !

Fin mai, la 18^e édition des Jeux intervillages de l'ancien canton de Vigny a eu lieu sur les terrains de sport de Vigny. Pris en charge par le village d'Us, l'événement a rassemblé 267 jeunes âgés de 7 à 16 ans, représentant seize communes.

Dernière victoire en 2019

Après 2019, Seraincourt s'est offert un nouveau sacre en 2022 ! La commune a terminé devant Le Perchay-Gouzangrez, Condécourt, Sagy, Guiry-en-Vexin, Ableiges, Aavernes, Commeny-Moussy, Cléry-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Vigny, Théméricourt, Us et enfin Longuesse. Au score par équipe, l'or a été décerné à Sagy, l'argent à Seraincourt et le bronze à Ableiges.

En plus des différents jeux, il y avait une question subsidiaire concernant le poids du coq trophée. C'est Le Perchay-Gouzangrez qui a trouvé la réponse la plus proche avec 4,650 kg, le poids réel étant de 4,6 kg. Le



En haut : la conseillère départementale Anne Fromenteil remet le trophée à Anne-Marie Maurice, maire de Seraincourt. En bas, de gauche à droite : une bonne glissade et à l'aveuglette pour l'animation dédiée au tri sélectif.

Syndicat mixte de ramassage et de traitement des ordures ménagères (Smirtom) du Vexin a

assuré une animation pour sensibiliser les jeunes au tri sélectif. Chaque participant a reçu une

médaille offerte par l'intercommunalité Vexin-Centre.

Robert DÉMARD

■ BUHY

Pèlerinage de l'Ascension

Judi 26 mai, c'est au hameau de Buchet que le cortège du pèlerinage de l'Ascension a pris son départ en direction de Buhy, où Monseigneur François Bousquet a célébré la messe. Les participants ont ainsi effectué un petit parcours de deux kilomètres, avec pour principale difficulté la traversée de la D14.

En tête du cortège se trouvait la porteuse de la croix, suivie des porteurs de la statue du Christ (offerte il y a quelques années par le père Stanislas, curé de Magny-en-Vexin). Avant le départ, une petite prière a été dite par le père Antonio.

C'était la dernière fois que Patrice Vanaker, adjoint au maire, organisait cette manifestation



De gauche à droite : au départ de Buchet, Monseigneur Bousquet ; Patrice Vanaker ; le père Antonio et son assistant. En médaillon : la porteuse de la croix, les porteurs de la statue du Christ et les pèlerins.

durant laquelle il s'est fortement impliqué depuis plus de vingt

ans. Il arrêtera également l'organisation de la Saint-Hubert après

celle du 3 novembre prochain.

R.D

■ LE BELLAY-EN-VEXIN

13^e ÉDITION. Dix-sept exposants au salon du Pastel

Du 14 au 22 mai, la treizième édition du salon du Pastel s'est déroulée à la salle Lucien-Burckel, dans le village du Bellay-en-Vexin. Lors de l'inauguration, le maire, Ludovic Bazot, a exprimé son plaisir de découvrir parmi les œuvres des dix-sept exposants, celles de Françoise Bousquet. C'est une pionnière de cet événement, dont un tableau illustrait l'affiche de l'exposition. Il a rappelé l'histoire du pas-

tel qui a fait son apparition en France et en Italie, à la fin du XV^e siècle. Il a précisé que ce salon avait été créé en 1996 sous l'impulsion de Jacqueline Dufresne, une habitante de la commune qui avait voulu faire mieux connaître cette technique. La manifestation a été organisée par l'équipe du foyer rural qui a eu le plaisir d'accueillir de nombreuses personnalités.



Françoise Bousquet (à droite) lors de l'inauguration de l'événement.

R.D

L'info DE LA SEMAINE

SANNOIS. L'association Les Vacances de la vie, créée le 21 juillet 1981 sous le nom Les Amis de la résidence Utrillo, organise des loisirs pour les seniors de Sannois et des villes voisines : sorties d'une journée, banquets, voyages, avec une activité par mois. Les déplacements se font en autocar grand tourisme et le ramassage comprend huit arrêts répartis entre l'église de Franconville et le rond point du Bip, à Sannois, ce qui permet à chacun de prendre le car près de chez lui. Le mercredi 6 juillet, une journée à Épernay est prévue au cours de laquelle le public pourra prendre place à bord de la nacelle d'un ballon captif pour découvrir la ville et ses environs à 150 m d'altitude. Après un repas-croisière sur la Marne, visite de la ville au cours d'une promenade en petit train. Le jeudi 18 août, ce sera la traditionnelle journée moules-frites au casino de Trouville-sur-Mer. Dans la matinée, visite des chais du célèbre calvados Père Magloire à Pont-l'Évêque et dégustation. Du 18 au 25 septembre aura lieu le voyage annuel. Visite du nord de la Bretagne au cours d'excursions journalières partant de l'hôtel Au chêne vert à Plérin-sur-mer qui servira de camp de base. Pour obtenir plus de renseignements sur les horaires ou les tarifs, une permanence se tient chaque jeudi de 15h à 18h face à la mairie de Sannois, à la brasserie Le Moulin à café, 66, boulevard Charles-de-Gaulle. Un café y est offert ainsi que le programme détaillé de toutes ces sorties. L'adhésion à l'association s'élève à 15 €. Tél. : 06 22 96 57 94.

En bref

SANNOIS

Villes et villages fleuris. La Ville organise son concours Villes et villages fleuris. Le bulletin d'inscription est à retirer en mairie ou sur le site internet www.ville-sannois.fr et à renvoyer par mail à vedesquartiers@sannois.fr ou à déposer à l'accueil de la mairie.

Fête. Rendez-vous samedi 25 juin de 14h à 18h30 dans le square Jean-Mermoz pour la fête de la jeunesse. Petits et grands pourront profiter de nombreux jeux et attractions : structures gonflables, parcours d'accrobranche, kermesse... Des déambulations ponctueront l'après-midi et les enfants des accueils de loisirs feront un spectacle.

Miniconcerts. La Ville, en collaboration avec l'Emb, organise des miniconcerts cet été au square Jean-Mermoz. Des artistes en live, pour une pause déjeuner en musique. Une fois par semaine, entre 12h45 et 13h15. Le 23 juin : Morjane Ténéry et le 30 juin : Ferialle.

Canicule. La Ville se mobilise en reconduisant le plan canicule, jusqu'au 15 septembre. Les 65 ans et plus, ou en situation de handicap, peuvent se faire recenser sur le registre des personnes fragiles. En fonction du niveau d'alerte, les agents du Ccas organisent un suivi téléphonique hebdomadaire ou journalier. Au-delà de ce dispositif, il importe à chacun de demeurer vigilant vis-à-vis des personnes âgées qui l'entourent. Si vous êtes inquiets devant la situation d'une personne vulnérable et isolée, n'hésitez pas à contacter le Ccas. Renseignements et inscriptions jusqu'à la fin de l'été auprès du Ccas : 01 39 98 35 00.

Vacances. Vous partez en vacances et craignez de laisser votre domicile sans surveillance ? Pensez à vous inscrire à l'opération tranquillité vacances organisée par la police municipale. L'inscription peut être réalisée directement auprès de la police municipale (pièce d'identité et justificatif de domicile obligatoires) ou en remplissant le formulaire téléchargeable en ligne. Cette opération est également renforcée par le dispositif Voisins vigilants et solidaires. Renseignements : police municipale : 01 39 81 48 88 ou www.ville-sannois.fr (rubrique Cadre de vie).

Bal. Les Sannoisiens sont invités à fêter le 14 juillet dans le square Jean-Mermoz et à danser lors du bal animé par l'orchestre Le Pétillon. Deux food trucks permettront de dîner sur place (tables et chaises seront à disposition) et deux stands de gourmandises régaleront petits et grands. Le manège sera exceptionnellement ouvert en soirée pour les enfants. Entrée libre. Restauration à partir de 17h. Bal de 18h à 23h.

CORMELLES-EN-PARISIS

Concert. Après le succès de la première édition qui a eu lieu le 14 mai à Cergy, l'Harmonie de Pontoise retrouve le Chœur de Cergy Boucle d'Oise et les chorales L'Oise aux Lyres et L'Oiseau Rebelle pour un second concert, le Requiem de Mozart, sous la baguette de David Louis, dimanche 26 juin à 16h à l'église du Christ-Roi. Participation libre. 40, rue de Saint-Germain. Réservations : my.weezevent.com/requiem-de-mozart-4. Informations : info@harmonie-pontoise.fr

NOUS CONTACTER

Votre interlocuteur pour la région du Parisis

Daniel CHOLLET

Tél. : 01 34 35 10 06.

Email : d.chollet@publihebdos.fr

Adresse : 10, place du Parc-aux-Charrettes 95300 Pontoise.

PIERRELAYE - BESSANCOURT - HERBLAY-S/SEINE - FRÉPILLON - MÉRY

FORÊT DE PIERRELAYE. Bernard Tailly : « le projet avance bien »



Les élus procédant à de nouvelles plantations de jeunes arbustes, près de la ferme de la Haute-Borne, à Méry-sur-Oise, en décembre 2021.

Une enquête parcellaire est ouverte jusqu'au 1^{er} juillet. Une nouvelle étape administrative dans ce dossier au long cours, qui vise à reconquérir la plaine polluée de Pierrelaye-Bessancourt, pour la transformer en un massif forestier de 1 400 hectares.

« Le projet avance bien. Il y a toujours bien sûr des difficultés, notamment la question des gens du voyage installés illégalement et leur expulsion, mais on est en bonne visibilité », confie Bernard Tailly, président du Syndicat mixte d'aménagement de la plaine de Pierrelaye (Smapp) et adjoint au maire (dvd) de Frépillon.

Le Smapp est le maître d'ouvrage du projet de forêt de Pierrelaye, annoncé en 2011 par Nicolas Sarkozy. L'idée est de lancer, pour contrebalancer l'urbanisation de la région Île-de-France, une nouvelle forêt de 1 340 hectares au nord de Paris, dans le cadre du Grand Paris. Pas n'importe où, sur la plaine polluée de Pierrelaye-Bessancourt. Le projet comprend la création de 650 hectares de nouveaux boisements, la réhabilitation des bois existants, la création

d'espaces, de chemins et lieux d'accès.

Plus d'un million de nouveaux arbres pour redonner un avenir à cette ancienne plaine agricole de 2 000 hectares, autrefois maraîchère, où l'activité s'est arrêtée à l'aube des années 2000. Suite à un siècle d'épandage des eaux usées de la Ville de Paris, les cultures, pleines de métaux lourds, sont devenues impropres à la consommation humaine.

Depuis le départ de la plupart des agriculteurs, cette plaine, coincée entre des milieux très urbanisés (agglomération de Cergy-Pontoise, Paris et vallée de Montmorency) sert souvent de décharge sauvage. Le secteur est aussi le lieu de nombreuses occupations illégales par les gens du voyage.

Ceinture verte

Cette nouvelle forêt, qui constitue une première en France depuis l'époque de Colbert, il y a plus de trois siècles, doit faire la jonction entre les massifs de Montmorency, Carnelle, L'Isle-Adam et Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), dans le cadre de la ceinture verte régionale. Budget : 85 millions d'euros (15 millions par le Smapp et le reste par d'autres partenaires, dont le Siaap, responsable de la pollution).

Après plusieurs années d'études, le Smapp, qui regroupe l'agglomération Val Parisis, les Villes de Méry-sur-Oise et Saint-Ouen-l'Aumône, le Département du Val-d'Oise et la Région Île-de-France, a procédé aux premières plantations en novembre 2019 autour de la ferme de la Haute-Borne, à Méry-sur-Oise, ainsi qu'à Herblay, entre les Bournouviers et les Bayonnes.

Il faudra encore six, voire sept ans pour y arriver. La forêt, elle, ne sera une réalité que dans 30 à 50 ans.

Autre difficulté, la plaine est loin d'être uniforme. Si le Smapp est propriétaire de 54% du site, soit 724 hectares d'un seul tenant sur le secteur Nord (l'emprise de la ferme de la Haute-Borne), le reste est morcelé en 4 000 parcelles privées ! C'est seulement depuis la déclaration d'utilité publique, le 24 février 2020, que le Smapp peut procéder par voie d'expropriation.

Projet reconnu d'utilité publique

Le secteur a été divisé en trois parties. Une première enquête parcellaire a été menée en même temps que l'enquête d'utilité publique. Après des recherches, il est ressorti que certains propriétaires n'avaient pas reçu de

notification de dépôt du premier dossier d'enquête parcellaire. Il est donc nécessaire de procéder à cette enquête complémentaire, ouverte au public jusqu'au 1^{er} juillet inclus.

Un dossier à consulter dans les sept communes du Smapp : Pierrelaye, Bessancourt, Frépillon, Herblay-sur-Seine, Méry-sur-Oise, Saint-Ouen-l'Aumône et Taverny. L'enquête concerne 275 parcelles et 115 terriers (regroupement de parcelles appartenant à un même propriétaire) pour une surface de 54 hectares (540 684 m²).

Deux autres enquêtes parcellaires, pour permettre d'acquérir par expropriation les parcelles sur les secteurs 2 (nord de Pierrelaye) puis 3 (sud Pierrelaye, Herblay, bois de Beauchamp), auront lieu en septembre-octobre puis début 2023. « On progresse parcelle par parcelle. L'enjeu est de rendre le site inaccessible de façon à continuer à travailler, comme on l'a fait au niveau du chemin des bœufs et ce qu'on fait actuellement au niveau du chemin de Saint-Prix. Nous sommes en train de reconquérir ce territoire », conclut Bernard Tailly.

Daniel CHOLLET

Une trentaine d'essences pour adapter la forêt à ces terres polluées

L'hiver dernier, 120 hectares de nouveaux arbustes ont été plantés autour de la ferme de la Haute-Borne, à Méry-sur-Oise.

250 000 arbustes plantés

Le chemin est encore long avant que le public ne découvre cette nouvelle forêt de 1 350 hectares (à titre de comparaison, celle de Montmorency fait 2 000 hectares). Une trentaine d'essences, dont des chênes rouges d'Amérique, des érables planes, des bouleaux, des tilleuls, des corniers,

des charmes et quelques cèdres ont été choisies par l'Onf (Office national des forêts) pour tenir compte du terrain pollué, du changement climatique et des maladies connues.

« Ce sont des essences adaptées à ces sols. Elles ont fait leurs preuves sur d'autres parcelles. Le paillage autour des plantations permet de lutter contre la sécheresse », précisait, l'hiver dernier, Michel Béal, directeur de l'Agence Île-de-France Ouest de l'Onf,

qui parle d'une « densité forte, 2 500 plantes à l'hectare », afin de donner « une ambiance forestière ».

Le président du Syndicat mixte de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (Smapp), Bernard Tailly, soulignait alors que le projet avait « changé de dimension ». Ce sont 95 hectares et 250 000 arbustes qui ont déjà été plantés à ce jour, soit un peu moins d'un quart du nombre total prévu.

D.C.

■ TAVERNY

Stage estival de foot

Le Cosmo Taverny, soutenu conjointement par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et la Ville de Taverny, organise deux stages à l'attention des jeunes durant les vacances d'été du 11 au 15 juillet d'une part et du 18 au 22 juillet d'autre part, au stade Jean-Bouin. Ce stage s'adresse aux jeunes garçons et filles de 9 à 13 ans habitant prioritairement la commune. Ces deux stages ont une capacité d'accueil de 20 jeunes chacun, filles et garçons.

Tous ces jeunes seront encadrés par les éducateurs du club formés et/ou diplômés d'État ou fédéraux. Cette semaine ludique sera organisée autour de jeux de football, découverte d'autres disciplines sportives et sortie accrobranche. Les jeunes devront apporter un panier repas

pour midi. Un micro-onde sera disponible.

Ce stage de cinq jours est totalement gratuit. Pour s'inscrire, il suffit de compléter la fiche d'inscription sur le site www.ville-taverny.fr. Les stagiaires seront retenus par ordre d'arrivée des inscriptions.

■ **Tournois de foot sur les city stades de 14h30 à 16h30 libres d'accès : les 6 et 21 juillet aux Pins ; les 12 et 19 juillet aux Sarments. Stages multisports pour les 9/13 ans : du 11 au 15 juillet ou du 18 au 22 juillet de 10h à 17h (sur inscription via formulaire ci-dessus). Festi Foot : Rencontres sportives parents-enfants le 29 juillet de 16h à 20h au Stade Jean-Bouin**

■ En bref

■ HERBLAY-SUR-SEINE

Stages ados. Les stages ados arrivent à grands pas ! Ils se dérouleront du vendredi 8 juillet au mardi 26 août et sont ouverts également aux Cm 2. Les animateurs du service Jeunesse ont préparé un planning complet pour les jeunes de 11-17 ans : des animations sportives, artistiques, culturelles... Mais aussi des sorties à Paris ou dans les îles de loisirs, afin que les jeunes puissent passer de bons moments et de bonnes vacances. Inscriptions et renseignements auprès de l'espace famille : espacefamille@herblay.fr ou 01 30 40 47 11.

Concert. Le conservatoire propose son concert de fin d'année le samedi 25 juin à 20h au théâtre Roger-Barat (place de la Halle). Gratuit mais sur réservation : conservatoire@herblay.fr. Tél. : 01 30 40 48 69. Les élèves du conservatoire sont plus que jamais motivés pour vous proposer ce programme de fin de saison qui vient ponctuer une année riche de travail, de découvertes, de collaborations et de rencontres.

■ SAINT-LEU - TAVERNY - BESSANCOURT

Vélo. Faites réparer votre vélo gratuitement à la gare. Rendez-vous les mercredis 6 juillet, 7 septembre et 5 octobre de 16h à 19h en gare de Taverny. Les mardis 28 juin, 26 juillet, 27 septembre et 18 octobre de 16h à 19h en gare de Bessancourt. Les jeudis 30 juin, 28 juillet, 29 septembre et 20 octobre de 16h à 19h en gare de Ville de Saint-Leu-la-Forêt.

■ BESSANCOURT

Fête. Rendez-vous samedi 25 juin de 16h à minuit pour la fête de la jeunesse au parc du Château : concerts, stand-up, animations, Dj-set et même un show d'Adonais Yankan, l'hypnotiseur star des réseaux sociaux ! Un florilège de groupes et d'artistes se succéderont tout au long de la journée. Bar à cocktails : pour siroter un verre (sans alcool !) entre amis. Foodtrucks et barbecue pour combler les petites et grosses faims.

■ SAINT-LEU-LA-FORÊT

Doudous. L'entreprise Doudou et compagnie ouvrira ses portes du 22 au 26 juin pour sa traditionnelle vente usine printanière. Doudou & Compagnie : 191, boulevard André-Brémont, à Saint-Leu-la-Forêt, du 22 au 25 juin de 9h à 19h et dimanche 26 juin de 10h à 17h.

Été. La Ville fêtera l'été samedi 25 juin. Dans le centre-ville, de 10h30 à minuit. Animations de 10h30 à 13h et de 14h à 18h30 pour les enfants avec sept structures gonflables. Apéritif offert par la Ville à midi place de la mairie. Concerts à partir de 18h30 jusqu'à minuit, avec Margot (variété française et internationale), Rose Leaf (pop rock), 4 Caminos (salsa, musiques latines), Crossober band (blues rock) et Dj Erwann. Exposition d'œuvres de Jacques Bellini samedi et dimanche à la maison consulaire, au profit de l'Ukraine.

■ SAINT-PRIX

Vacances. Une exposition sur la route des vacances d'autrefois se tient jusqu'au samedi 2 juillet à la médiathèque Alexandra-David-Neel. Des premiers bains de mers à l'instauration des congés payés, les Français découvrent les vacances au fil du XX^e siècle. Mer, plage, camping et caravane, photographies et premières caméras, mais aussi pêche et randonnée, autant de destinations et de loisirs nouveaux partagés en famille et entre amis. À l'approche des vacances d'été, cette exposition nous fait revivre cette joyeuse époque ! Entrée libre : mardi 14h-18h ; mercredi 10h-13h/14h-18h ; vendredi 14h-19h30 ; samedi 10h-13h/14h-17h. Renseignements : mediatheque@saintprix.fr / 01 34 16 19 41.

■ SAINT-PRIX

Voyages, rencontres et vidéos avec Tomas et "Albert"



À 21 ans, Tomas Masa vit de sa passion en voyageant à travers le monde (© Tomas Masa).

À travers sa chaîne YouTube comptant plus de 85 000 abonnés, Tomas Masa nous fait vivre ses voyages, à bord de son van, Albert.

Tomas Masa, 21 ans, s'est lancé dans l'aventure YouTube il y a cinq ans déjà. Depuis cette année, le Saint-Prisien se consacre entièrement à sa passion : partager ses voyages avec sa communauté, et leur faire découvrir des personnes, des associations et des endroits magiques. Passionné de vidéo depuis son plus jeune âge, le jeune homme a commencé par poster des images de ses vacances sur internet, filmées avec sa GoPro (vidéos toujours disponibles sur sa chaîne).

Cet amour pour la vidéo lui trotte dans la tête, pendant le premier confinement au printemps 2020, Tomas décide de commencer une licence audiovisuelle pour se perfectionner dans

son domaine de prédilection. Mais ses projets commençant à prendre de l'ampleur, se lancer professionnellement devient inévitable : « Mes projets pros et YouTube ont pris beaucoup de place, et depuis septembre 2021, je suis à fond dedans ».

Pour parcourir le monde, le Valdoisien décide d'acheter un véhicule dans lequel il pourra voyager, filmer, travailler et partager ses projets. Il jette son dévolu sur un ancien corbillard qui n'avait pas servi depuis dix ans.

Après quelques travaux pour moderniser son van, qu'il surnomme « Albert », il part pour son premier grand voyage au Maroc : « Au début, je n'étais pas convaincu par le van, mais finalement, les grandes fenêtres m'ont permis de faire un aménagement vraiment top. J'aime ce côté vintage, et comme il n'a pas servi depuis quelques années, il est en superbe état. »

Il poursuit en passant par l'Es-

pagne : « J'ai franchi le détroit de Gibraltar pour faire le tour du Maroc en un mois et demi. Finalement, je n'ai pas fait tout ce que je voulais mais j'ai fait de belles rencontres sur la route et j'ai pris goût au voyage plus lent. »

Cette passion de la découverte de terres inconnues, le globe-trotter la tient depuis son enfance. Il voyage avant tout pour se créer ses propres expériences, avec cette envie de partage : « Avant tout, je voyage pour moi-même. Je ne veux surtout pas avoir de regrets et je veux forger ces souvenirs. Ensuite, connaître ce qu'il y a autour de moi m'intéresse beaucoup. Je me passionne pour l'histoire, la géographie et la culture des lieux que je visite. J'aime rencontrer ces gens et ces paysages. Mais évidemment, ça me fait tellement plaisir de retranscrire et partager avec les gens toutes ces belles expériences à tra-

vers mes vidéos. »

Tomas Masa cultive sa soif d'aventure avec déjà de beaux périodes à son actif : son voyage actuel le long des côtes marocaines, un road trip de 4 000 kilomètres aller-retour en Slovénie dans une « Clio van » (une clio aménagée pour pouvoir dormir dedans), ou encore une excursion à l'Everest Base Camp au Népal (5 364 m d'altitude), qu'il estime être son expérience « la plus enrichissante et intéressante ».

Cet été, le routard participera au Budapest Rally, un voyage de Paris à la capitale hongroise en sept jours, et a comme projet de refaire un long voyage de plusieurs mois, au Maroc ou plus au sud, en Afrique.

Raphaël DELAVEAUX

■ Vidéos sur sa chaîne YouTube Tomas Masa et Instagram : [Tomas.Masa_](https://www.instagram.com/Tomas.Masa_)

■ ARGENTEUIL

Bientôt la finale d'Ar't en scène

La finale d'Ar't en scène se tiendra les 1^{er} et 2 juillet au Figuier blanc. Ce concours de chant, de danse et de stand up initié et porté par la municipalité, continue de découvrir et de former les talents d'aujourd'hui aux métiers des arts du spectacle de demain. Les castings ont permis la sélection d'une

trentaine de participants. Ceux-ci bénéficieront depuis mars d'un coaching intensif dispensé par une équipe de professionnels de renom, en prévision de la grande finale, un spectacle mêlant chant, danse et théâtre. À l'issue de cette soirée, un talent de chaque catégorie sera retenu par un jury d'experts et par les

spectateurs. Les vainqueurs remporteront différents prix, allant de chèques cadeaux de 500 à 1 000 €, à l'enregistrement d'un titre en studio et le tournage d'un clip avec une équipe de professionnels.

■ **Le Figuier blanc, 16-18, rue Grégoire-Collas.**

■ KARTING / 20^e ÉDITION DU TROPHÉE PAUL-PARCILLIÉ ORGANISÉ PAR LE ROTARY CLUB DE PONTOISE

Résultats



Turtle Max Location, dirigée par Maxime Leflon, a été la seule formation à engager quatre équipes sur la course adulte.

Pros

1. Novuus Team 1 110 points ; 2. ABCF Mucoviscidose 106 ; 3. Peugeot Vauban Saint-Brice 105 ; 4. Concept Avenir 105 ; 5. ARCSM 100 ; 6. Peugeot Vauban Osny 98 ; 7. CBMI 98 ; 8. BNI Mad Racijs 85 ; 9. Turtle Max2 84 ; 10. Rotary Club d'Argenteuil 62 ; 11. Aéro1 54 ; 12. Spac3 9.

Amateurs

1. FIMA2 Tdv 97 points ; 2. RAS Intérim1 85 ; 3. Easy Lab 77 ; 4. Les Gars lactiques 74 ; 5. Peugeot Vauban Herblay 74 ; 6. Turtle Max1 70 ; 7. CBMI2 63 ; 8. LGD 2 Gimmo 58 ; 9. Procarist2 58 ; 10. Spac2 57 ; 11. Valadon 57 ; 12. Acvit 52 ; 13. Rotary Club de L'Isle-Adam 42 ; 14. Spac1 39 ; 15. CBMI3 35 ; 16. Novuus Team2 31 ; 17. RAS Intérim2 31 ; 18. Procarist3 26 ; 19. Aéro2 25 ; 20. Art Tech Design 22 ; 21. Rotary Club de Conflans 18 ; 22. Grégoire2 16 ; 23. Turtle Max3 16 ; 24. Turtle Max4 15 ; 25. Novuus Team3 1.

Femmes

1. FIMA Les Gazelles 42 points ; 2. Procarist 1 Ladies 27 ; 3. Grégoire Dames 2.

Ados

1. L. Valadon 24 points ; 2. E. Lefebvre 22 ; 3. U. Lalanne 20 ; 4. N. Trimouille 18 ; 5. M. Gerberon 14 ; 6. Q. Marc 12 ; 7. L. Damiens 12 ; 8. L. Alterstiz 11 ; 9. M. Gendron 10 ; 10. A. Bouachra 6 ; 11. N. Tati 5 ; 12. T. Gerberon 2.

Kids

1. Léo ; 2. Johan ; 3. Thomas ; 4. Léonore ; 5. Paul ; 6. Théo

Partenaires (hors compétition)

Grand 8 ; Plumes ; Intersektion ; Maison du Conseil ; Rkc ; Widerkher ; Savary ; Actassur.

Photos de course sur rotary-pontoise.org



L'équipe Fima 2, composée de F. et D. Maria, K. Renault, S. Valter et M. Marc (au centre) remporte le Challenge Amateurs devant RAS intérim (à g.) et Easy Lab.



Formation la plus représentée avec 24 pilotes (kids, ados et adultes), Procarist a terminé 2^e du challenge féminin.

31 000 € reversés à ABCF

Vendredi dernier sur les pistes du Rkc de Cormeilles-en-Vexin, la 20^e édition du Trophée Paul-Parcillié a été un grand cru. La compétition de karting, organisée par le Rotary Club de Pontoise (RCP), a en effet réuni 40 équipes, 320 pilotes de tous âges et 400 spectateurs. Cette forte participation et la solidarité collective des entreprises, des associations et des sportifs ont permis de reverser 31 000 € à ABCF Mucoviscidose. « Cette association soutient un travail de recherche remarquable mené par l'équipe du Professeur Sermet pour guérir la mucoviscidose (une maladie génétique qui perturbe les voies respiratoires et le système digestif de 7 000 personnes en France) », rappelle Michel Lalanne, président du RCP.

Unis face à la Muco

« Notre événement lui assure 20 % de ses recettes annuelles. Grâce à cette édition (notre 2^e meilleur résultat en 20 ans), nous avons dépassé le seuil des 400 000 € reversés depuis le début à Abcf », précise-t-il. « Cette récolte de fonds financera neuf mois de recherches menées par notre chercheuse Iwona Pranke, au sein de notre laboratoire. Ses travaux visent à améliorer les traitements à notre disposition et à cibler les 20% de mutations du gène Muco dont les conséquences ne sont pas encore traitables pour les malades », précise le Professeur Sermet, responsable de l'unité mucoviscidose à l'Hôpital Necker-Enfants Malades.



Le 20^e Trophée Paul-Parcillié a rassemblé 320 pilotes. Parmi les 40 équipes de l'épreuve adulte, on retrouve ici CBMI 3 (n° 40), le Rotary Club d'Argenteuil (35), le Rotary Club de L'Isle-Adam (33), Spac 1 (7), Aéro 1 (18), Procarist 2 (25) et Turtle Max 2 (29).

Sur la piste, la course, disputée dans la bonne humeur, a été pleine de surprises. Classée en antépénultième position en 2021, Novuus Team a réussi l'exploit de remporter le Challenge Pros. « Les équipes, composées de 4 à 8 pilotes, étaient réparties en trois catégories de classement au terme des essais libres : pros (pour les 13 meilleurs temps), amateurs et

féminines », rappelle Julien Camilleri, responsable de l'équipe et directeur général de Novuus Ingénierie (entreprise basée à Jouy-le-Moutier, spécialisée dans la fourniture de matériel de dépistage pour les médecins généralistes). « Nous avons réussi à remonter, dans la 3^e et dernière manche, ABCF Mucoviscidose et Concept Avenir. Notre équipe était

composée des footballeurs du club de Chambourcy que nous sponsorisons, finaliste de la Coupe nationale entreprise », confie-t-il.

Surprises

L'association bénéficiaire ABCF Mucoviscidose (2^e) a obtenu son meilleur résultat en 20 ans grâce à Alexis Jacquin, Stéphane Malchow, Dominique Charlemaine, Alexandre Logé et au comédien Nicolas Carpentier (alias M. French Touch dans les publicités Renault). Un temps en tête, Peugeot Vauban Saint-Brice a arraché la troisième place dans la dernière demi-heure. L'entreprise pontoisienne Fima Conseil a décroché les deux autres trophées (amateurs et féminines), tandis que Turtle Max (4 équipes engagées) et Procarist (24 pilotes de tous âges engagés) ont brillé par leur forte mobilisation.

Julien BIGORNE

ROTARY CLUB de PONTOISE



Une partie de l'équipe organisatrice du 20^e Trophée Paul-Parcillié.



L'équipe Fima Gazelles a remporté le Challenge féminin devant Procarist Ladies et Grégoire Dames.



Le Rotary Club de Pontoise (Rcp) remet à l'association Abcf Mucoviscidose les 31 000€ récoltés aux inscriptions et en dons lors de son Trophée Karting. De g. à dr. : M. Floutard, M. Lalanne, le Professeur Sermet, B. Guillemet, F. Maria, J-J Ribeiro Spencer et D. Fabre-Darcourt.



Le Challenge professionnel du 20^e Trophée Parcillié a été remporté par Novuus Team (au centre) devant ABCF Mucoviscidose (à g.) et Peugeot Vauban Saint-Brice (à dr.).



Le podium Ados. Debout : N. Trimouille (4^e), A. Bouachra (10^e), U. Lalanne (3^e), N. Tati (11^e), L. Valadon (1^{er}), M. Gendron (9^e), M. Gerberon (5^e) et L. Damiens (7^e). Devant : Q. Marc (6^e), E. Lefebvre (2^e), T. Gerberon (12^e) et L. Alterstiz (8^e).

Pour tous renseignements : Médialex : tél. 02.99.26.42.00

Département 95 - La Gazette - Mercredi 22 juin 2022

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,226 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Vie de sociétés

7294632501 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 9 juin 2022, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : NEWCOVER.
Sigle : NC.
Objet social : la pose dans des bâtiments, code APE 4333Z, ou autres projets de construction ou de rénovation de revêtements muraux, de sols ou vinyles. La vente à distance, commerce de détails de tous types de produits par internet, l'achat et la vente de tous produits et articles non réglementés le conseil et assistance opérationnelle aux entreprises, conseil en gestion, commerce, stratégie, force de vente. La promotion immobilière.
Siège social : 42, rue Bourgeois, 95170 Deuil-la-Barre.
Capital initial : 100 euros.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Pontoise.
Gérance : TRIBOTTE Olivier, demeurant 42, rue Bourgeois, 95170 Deuil-la-Barre, France.

TRIBOTTE.

7294192401 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 10 juin 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ALAMA-P22.
Capital social : 10 000 euros.
Siège social : CC Parenthèses, 1, rue Marguerite Aumerle, 95340 Persan.
Objet : la vente de vêtements prêt-à-porter et plus spécialement lingerie féminine, sous-vêtements masculins, et tous produits accessoires ; la vente de vêtements de prêt-à-porter pour femmes, hommes et enfants, ainsi que la vente d'accessoires liés à la personne.
Président : M. Alain GASNIER demeurant les Écuries de Lalong, 63460 Teilhede.
Clause d'admissions aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles uniquement entre actionnaires.
Durée de la société : 50 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Pontoise.

Pour avis.

7293468401 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société :
Dénomination : SPA LE LAC D'O ZEN.
Forme : SARL.
Capital : 1 000 euros.
Siège social : 13, place Foch, 95880 Enghien-les-Bains.
Objet : SPA, salon d'esthétique, espace de bien-être.
Gérante : Mme FRADJ épouse BENZINA Saloua, 13, rue d'Albert, 95140 Garges-lès-Gonesse.
Durée : 99 ans.
Immatriculation au RCS de Pontoise.

7294555801 - VS

TRANSEXPO

EUURL
Au capital de 38 722,05 euros
12 rue Saint-Hilaire
95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE
RCS Pontoise 410 044 812

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Par décision du 31 mars 2022 de l'associé unique, il a été décidé :
D'augmenter le capital social d'une somme de 487 277,95 euros par incorporation de compte courant pour le porter à 526 000 euros, par l'élévation de la valeur nominale des 254 parts de 152,45 euros à 2 070,886 euros l'une. De réduire le capital social d'une somme de 500 600 euros pour le ramener de 526 000 euros à 25 400 euros par résorption à due concurrence des parts antérieures. Cette réduction de capital est effectuée par diminution de la valeur nominale des 254 parts sociales qui passe ainsi de 2 070,886 euros à 100 euros l'une. En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés. Mention au RCS de Pontoise.

7295120201 - VS

LODICO FERMETURES

Forme : SARL
Capital social : 9 000 euros
Siège social : 25, route du Golf
95560 BAILLET-EN-FRANCE
822065447 RCS Pontoise
GÉRANCE
Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 20 mai 2022, à compter du 11 mars 2022, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
- Mme Dominique LODICO, demeurant 6, Le Fort, 11800 Marseillette en remplacement de M. Joseph LODICO.
Mention sera portée au RCS Pontoise.

7294799301 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 16 juin 2022, à Herblay-sur-Seine.
Dénomination : MSC AVENIR
Forme : société civile immobilière.
Siège social : 1, rue Marlène-Dietrich, 95220 Herblay-sur-Seine.
Objet : acquisition et gestion immobilières.
Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 1 000 euros.
Montant des apports en numéraire : 1 000 euros.
Cession de parts et agrément : les cessions de parts sont libres entre associés. Sinon elles sont soumises à l'agrément de tous les associés.
Gérant : Mme Marine Hélène SALLES, demeurant 1, rue Marlène-Dietrich, 95220 Herblay.
Gérant : M. Serge Samuel CALVO, demeurant 1, rue Marlène-Dietrich, 95220 Herblay.
La société sera immatriculée au RCS de Pontoise.

7294944501 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 20 juin 2022 il a été constitué une EURL dénommée META COM. Siège social : 1, allée Eva-Gonzales, 95370 Montigny-lès-Cormeilles. Capital : 100 euros. Objet social : agence conseil en communication. Gérance : M. Pascal Philippe FALCONE demeurant 1, allée Eva-Gonzales, 95370 Montigny-lès-Cormeilles. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Pontoise.

7294436201 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 14 juin 2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : TAINGA SCI.
Sigle : TAI.
Objet social : Société immobilière.
Siège social : 40, rue Massenet, 95210 Saint-Gratien.
Capital initial : 100 euros.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Pontoise.
Co-gérance : TAINGA POLOKO Emmanuel, demeurant 12, rue Michelet, 95100 Argenteuil, et NAJIM Jamila, demeurant 40, rue Massenet, 95210 Saint-Gratien et TAINGA POLOKO Inès, demeurant 40, rue Massenet, 95210 Saint-Gratien.

7294761301 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 mai 2022, à l'Isle-Adam.
Dénomination : NOUTOU.
Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 37, avenue Michel-Ponia-towski, 95290 L'Isle-Adam.
Objet : restauration rapide sur place et à emporter sans alcool.
Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 1 000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : les actions sont obligatoirement nominatives.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
A été nommé : Président : M. Nouh TOUZI, 54, rue Saint-Martin 95300 Pontoise.
La société sera immatriculée au RCS de Pontoise.

MR TOUZI Nouh

7294681701 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 22 MAI 2022, a été constituée une Société par Actions Simplifiée :
Dénomination : WAPI Cars Luxury.
Siège social : 28, rue Jean-Jaurès, Pontoise (95300).
Capital : 10 000 euros.
Objet : location de tous véhicules terrestres et maritimes.
Durée : 99 ans.
Président : est nommé, sans limitation de durée, M. WATTIEZ Melvin, né le 8 mars 2003 à Pontoise (95300) et domicilié 28, rue Jean-Jaurès à Osny (95522).
La société sera immatriculée au RCS de Pontoise (95).

Autres légales

7294964901 - TP

État de collocation

Avis de dépôt de l'état de collocation le 25 mars 2022 au Greffe du Tribunal Judiciaire de Pontoise, suite à la vente d'un appartement avec emplacement de parking (lots n° 219 & 11105) sis "RÉSIDENTE PARIS ROISSY" au 8, allée du Verger, ZAC du Parc de Roissy à 95700 Roissy-en-France, cadastré section AI, numéro 85 pour 88 a 70 ca, dépendant de la liquidation judiciaire de M. Samuel MANDENG, chirurgien-dentiste (Siret n° 435 164 637 00033), domicilié 15, avenue Victor-Hugo à 93380 Pierrefitte-sur-Seine par la SCP PETIT MARÇOT HOUILLON & Associés, avocats.

La greffière.

7294966401 - TP

État de collocation

Avis de dépôt de l'état de collocation le 3 décembre 2021 au Greffe du Tribunal Judiciaire de Pontoise, suite à la vente des lots de copropriété n° 580, 581, 582, 211 à 221, 224, 225, 227 à 229, 304, 305, 357, 462, 683, 809 à 812, 502, 503, 507, 1057, 1058, 1495, 1496 des ensembles immobiliers dénommés ENTRÉE VILLE II, III et IV sis 12 et 24, avenue du 8 Mai 1945 et 15, avenue Paul-Herbé à 95200 Sarcelles, dépendant de la liquidation judiciaire de la SCI LYA (RCS de Pontoise n° 482 769 957) sis 24, avenue du 08 Mai 1945 à 95200 Sarcelles par la SCP PETIT MARÇOT HOUILLON & Associés, avocats.

La greffière.

Annonces légales et judiciaires



MEDIALEX
Annonces Légales & Formalités

Faites-nous parvenir vos annonces légales et judiciaires

Vie de société, fonds de commerce, enquête publique, marché public, avis d'attribution, publication judiciaire, vente judiciaire et autre annonce

www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00 - Fax : 0 820 309 009 (0,12€ TTC/mn)

**Adresse postale : 10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex**

ATTESTATION
Nous vous informons que l'attestation de parution est délivrée systématiquement par retour

10, place du Parc-aux-Charettes
95 300 PONTOISE
Tél. 01 34 35 10 00 - Fax 01 34 35 10 30
e-mail : redaction95@publihebdos.fr
Éditeur : Julien DUCOURET

La gazette
Val d'Oise

Société éditrice :
PUBLIHEBDOS SAS
Siège social : 13, rue du Breil
35000 RENNES
SAS au capital de 34 000 000 €

Publicité locale, régionale et petites annonces :
Tél. 01 34 35 10 07
e-mail : publicite@hebdos.com
www.hebdos.com
Directeur de publicité : Sophie PEZE

Principal actionnaire :
SIPA (représentée par Louis ECHELARD)

Directeur de publication :
Francis GAUNAND

Directeur délégué :
Philippe RIFFLET

Président du directoire :
Francis GAUNAND

Président du conseil de surveillance :
Olivier BONSART

Membres du conseil de surveillance :
Société SIPA (représentée par Louis ECHELARD),
Olivier BONSART, Dominique BILLARD,
Philippe TOULEMONDE

Impression : Société Cherbougeoise
d'Éditions 50140 CHERBOURG

Par arrêté préfectoral, journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales sur le département (ou arrondissement) : Val d'Oise

Prix : 1,50 €
Abonnement 1 an : 53,20 €

ISSN 0993-3344
Commission paritaire n° 1220 C 78137

Dépôt légal - Reproduction intégrale ou partielle de la présente publication interdite - loi du 11/03/57 - sans autorisation de l'éditeur

10-31-3502 / PEFC recycylé / pefco-france.org

Imprimé sur du papier produit en France à partir de 75 à 100 % de fibres recyclées. Une part de ce papier fourni par UPM sous le numéro F137/001 est porteur de l'écolabel européen. Eutrophisation : 0,010 kg/tonne

Département 95 - La Gazette - Mercredi 22 juin 2022

Avis administratifs

7292543601 - AA

Préfet du VAL-D'OISE
Direction de la coordination
et de l'appui territorial
Bureau de la coordination
administrative
Section des installations classées

**Demande d'autorisation
environnementale au titre
des installations classées
pour la protection
de l'environnement
Demande de permis
de construire
Construction et
exploitation d'un centre
de données informatiques
(datacenter)
Société EQUINIX
HYPERSCALE 2 (PA12)
à ARGENTEUIL**

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté n°IC-22-033 du 19 mai 2022, une enquête publique unique sur les demandes susvisées, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 20 juin au jeudi 21 juillet 2022 inclus, en mairies d'Argenteuil, Bezons, Cormeilles-en-Parisis, La Frette-sur-Seine, Franconville, Sannois (département du Val-d'Oise), Houilles, Sartrouville, Maisons-Laffitte, Achères (département des Yvelines), Colombes, Nanterre et Gennevilliers (département des Hauts-de-Seine).

La demande d'autorisation environnementale est répertoriée sous la rubrique de classement soumise à autorisation précisée ci-après :

Combustion de combustibles dans des installations d'une puissance thermique nominale totale égale ou supérieure à 50 MW.

N°3110 : installation soumise à Autorisation (140,5 MWth).

Pendant la durée de l'enquête publique unique, le dossier de demande d'autorisation environnementale et le dossier de demande de permis de construire comprenant notamment, une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sont consultables :

- en mairie d'Argenteuil, siège de l'enquête, sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie,

- en mairies de Bezons, Cormeilles-en-Parisis, La Frette-sur-Seine, Franconville, Sannois, Houilles, Sartrouville, Maisons-Laffitte, Achères, Colombes, Nanterre et Gennevilliers aux jours et heures d'ouverture des dites mairies, sur support papier,

- sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante : <https://www.val-doise.gouv.fr> (rubrique : Politiques publiques - Environnement risques et nuisances - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Enquêtes publiques),

- sur le site internet dédié à l'enquête publique unique : <http://equinix-datacenter-argenteuil.enquetedepublique.net>

Pendant la durée de l'enquête publique unique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie d'Argenteuil,

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairies de Bezons, Cormeilles-en-Parisis, La Frette-sur-Seine, Franconville, Sannois, Houilles, Sartrouville, Maisons-Laffitte, Achères, Colombes, Nanterre et Gennevilliers,

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <http://equinix-datacenter-argenteuil.enquetedepublique.net>

- par courrier électronique à l'adresse suivante : equinix-datacenter-argenteuil@enquetedepublique.net

- par voie postale à la mairie d'Argenteuil, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet : <http://equinix-datacenter-argenteuil.enquetedepublique.net>.

Le commissaire enquêteur, Mme Anaïs SOKIL, directrice d'études environnement, recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie d'Argenteuil, aux jours et heures suivants :

- le mardi 21 juin de 14 h 30 à 17 h 30,

- le samedi 2 juillet 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,

- le vendredi 8 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h 30,

- le mercredi 13 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h 30,

- le jeudi 21 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h 30.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. Arthur DE SORAS, manager, tél. : 06 07 17 09 82, courriel : arthur.desoras@eu.equinix.com,

- M. Adrian JABONERO, architecte, tél. : 01 88 40 18 80, courriel : adrian.j@rb-architectes.com.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés à la préfecture du Val-d'Oise, direction de la coordination et de l'appui territorial, bureau de la coordination administrative, section des installations classées, en mairies d'Argenteuil, Bezons, Cormeilles-en-Parisis, La Frette-sur-Seine, Franconville, Sannois, Houilles, Sartrouville, Maisons-Laffitte, Achères, Colombes, Nanterre et Gennevilliers et sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr, rubrique : Politiques publiques - Environnement risques et nuisances - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Enquêtes publiques), pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- une autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement assortie de prescriptions ou un refus. Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision.

- un permis de construire ou un refus. Le maire d'Argenteuil est l'autorité compétente pour prendre la décision.

7294906501 - AA

PRÉFET DU VAL-D'OISE
DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de la coordination administrative
Section des installations classées

Installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage (VHU) sur la commune de GROSLAY AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral N° IC-22-038 du 17 juin 2022, pris sur le fondement du Code de l'Environnement, une consultation du public d'une durée de six semaines est ouverte en mairie de Groslay, du lundi 11 juillet au lundi 22 août 2022 inclus, sur la demande d'enregistrement, présentée par la société CD AUTOS 95, représentée par Mme Sarah BANZOUZI, bureau d'études, Tél. : 06 69 77 50 99, en vue d'exploiter une installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage (VHU) sur le territoire de la commune de Groslay, 10-12, chemin du Moulin-à-Vent, conformément aux dispositions de l'article L. 512-7 du code de l'environnement.

Cette activité est répertoriée notamment sous la rubrique de classement précisée ci-après :

- N° 2712 = Installation soumise à enregistrement - Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719.

1- Dans le cas de véhicules terrestres hors d'usage, la surface de l'installation étant supérieure ou égale à 100 m².

La surface d'exploitation est de 1 965 m².

Conformément à l'article R. 512-46-14 du Code de l'environnement, le dossier est tenu à disposition du public en mairie de Groslay pendant une durée de six semaines. Le public peut formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures ouvrables de la mairie, les adresser au préfet par lettre avant la fin du délai de consultation du public à : Préfecture du Val-d'Oise - Direction de la coordination et de l'appui territorial - Bureau de la coordination administrative - Section des installations classées - 5, avenue Bernard-Hirsch - CS 20 105 - 95010 Cergy-Pontoise cedex ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Ne seront prises en considération que les observations ayant été envoyées avant la fin de mise à disposition du public, la date portée automatiquement sur les messages électroniques faisant foi.

Le dossier précité ainsi que le présent avis sont consultables sur le site internet de la préfecture, via l'adresse internet : www.val-doise.gouv.fr rubrique : Politiques publiques - Environnement risques et nuisances - (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Consultations du public.

Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour statuer sur la demande, par arrêté préfectoral d'enregistrement, (éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel), ou par arrêté préfectoral de refus.

La présente publication est faite en exécution de l'article R. 512-46-13 du code de l'environnement.

7294419401 - AA

Préfète de l'OISE
Direction départementale des territoires
Bureau de l'environnement

Projet de projet du groupe ALSEI concernant les deux demandes d'autorisations environnementales de la SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE, la demande de permis d'aménager de la SNC PAYS DE THELLE AMÉNAGEMENT et les trois permis de construire de la SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE, prévus sur le territoire des communes de CHAMBLY et de BELLE-ÉGLISE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il est prescrit une enquête publique unique du 7 juillet 2022 au 12 août 2022 à 16 h 00 sur les deux demandes d'autorisations environnementales présentées par la SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE, la demande de permis d'aménager présentée par la SNC PAYS DE THELLE AMÉNAGEMENT, les deux dossiers de permis de construire pour les bâtiments A et C présentés par SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE et celui à intervenir pour le bâtiment B.

1. En application du Code de l'environnement, le public est informé que l'enquête publique unique porte :

- (1) les permis d'aménager pour la réalisation du parc d'activités et de logistique dénommé PAYS DE THELLE sur le territoire des communes de Chambly (PA06013920T-0001) parcelle ZA 56 et de Belle-Église (PA06006020T0001) parcelle ZA 73 déposé par la SNC PAYS DE THELLE AMÉNAGEMENT ;

- (2) sur l'autorisation environnementale de deux entrepôts (bâtiments A et B), chacun

d'un volume de 592 300 m³, relevant de la rubrique n° 1510 pour l'activité soumise à autorisation ICPE et de la rubrique n° 2.1.5.0 pour l'activité soumise à autorisation IOTA assortie d'une demande de dérogation espèces protégées, prévus pour être exploités par la SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE ;

- (3) sur l'autorisation environnementale d'un entrepôt (bâtiment C), d'un volume de 879 606 m³, relevant de la rubrique n° 1510 pour l'activité ICPE soumise à autorisation et de la rubrique n° 2.1.5.0 pour l'activité IOTA soumise à autorisation assortie d'une demande de dérogation espèces protégées, prévu pour être exploité par la SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE ;

- (4) les permis de construire un entrepôt de 45 531 m², bâtiment A, sur le territoire des communes de Belle-Église (PC06006020T0002) et Chambly (PC0601320T0002) déposés par la SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE ;

- (5) les permis de construire un entrepôt de 69 352 m², bâtiment C, sur le territoire de commune de Belle-Église (PC06006020T001) déposé par la SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE ;

- (6) sur le projet d'un entrepôt de 45 531 m², bâtiment B, sur le territoire des communes de Belle-Église et Chambly, à déposer ultérieurement par la SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE.

2. Les autorités compétentes pour prendre par arrêtés les décisions qui peuvent être des autorisations assorties du respect de prescriptions écrites ou orales du public :

- des Maires de Chambly et de Belle-Église pour les permis d'aménager (1), les permis de construire du bâtiment A (4) et le permis à déposer ultérieurement pour le bâtiment B (6),

- de la Préfète de l'Oise pour les deux dossiers (2 et 3) d'autorisation environnementale, du Maire de Belle-Église pour le permis de construire pour le bâtiment C (5).

3. M. Gérard DEGRIECK, cadre en entreprise (technologies de l'automobile) en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique unique.

4. Le siège de l'enquête publique unique est situé à la mairie de la commune de Chambly. Le commissaire enquêteur assurera des permanences en mairies de Chambly et de Belle-Église pour recevoir les observations écrites et orales du public :

- jeudi 7 juillet de 14 h 00 à 17 h 00, en mairie de Chambly,

- mardi 12 juillet de 10 h 00 à 12 h 00, en mairie de Belle-Église,

- samedi 23 juillet de 10 h 00 à 12 h 00, en mairie de Chambly,

- samedi 30 juillet de 10 h 00 à 12 h 00 en mairie de Belle-Église,

- lundi 1er août de 14 h 00 à 17 h 00, en mairie de Chambly,

- vendredi 12 août de 14 h 00 à 16 h 00, en mairie de Belle-Église.

5. Toute personne amenée à se présenter en mairie pour la consultation du dossier d'enquête publique devra respecter les mesures barrières. Le commissaire enquêteur recevra au plus deux personnes à la fois.

6. Les dossiers de demandes d'autorisations environnementales, comprenant les demandes, les études d'impact, les études de danger, les plans des lieux, les résumés non techniques des études d'impact, les avis de l'autorité environnementale et les mémoires en réponse, ainsi que les permis de construire, le projet d'un entrepôt et le permis d'aménager et les avis des services consultés sur le permis d'aménager sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr, rubrique Politiques publiques, Environnement, Les installations classées, Par enquêtes publiques) dès l'affichage de l'avis d'enquête.

Ils sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00.

7. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers papier et numérique pourront être consultés par toute personne intéressée aux heures habituelles d'ouverture dans les mairies de Chambly et de Belle-Église.

8. Les mêmes documents en version informatique sont consultables sur un poste informatique mis à disposition dans les communes de Bornel, Fresnoy-en-Thelle, Neuilly-en-Thelle, Puisseux-le-Hauberger et Ronquerolles aux heures habituelles d'ouverture.

9. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête tenu à sa disposition en mairies de Chambly et de Belle-Église ;

- par courrier adressé à la commune de Chambly à l'attention du commissaire enquêteur ;

- par courrier électronique adressé à : sccvpaysdethelle@mail.registre-numerique.fr

- sur le registre d'enquête dématérialisé qui sera mis en place à l'adresse suivante : www.registre-numerique.fr/sccvpaysdethelle

10. Les observations faites sur le registre et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise. www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classées/Par-enquetes-publiques

11. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Pierre PRIGENT, responsable programme du Groupe ALSEI, par courrier électronique adressé à : paysdethelle@alsei.com ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40, rue Racine à Beauvais.



La gazette Val d'Oise

**a confié la gestion de ses annonces légales
au leader français du marché : MEDIALEX**

**Vous devrez donc envoyer vos annonces
à Médialex aux coordonnées suivantes :**



MEDIALEX
Annonces Légales & Formalités

annonces.legales@medialex.fr
Tél : **02 99 26 42 00**
Fax : **0 820 309 009**

CIRCULATION

PAGES VI-VII

MANTES-LA-JOLIE

PAGE II

La carte des bouchons de vélos à Paris

L'ex-maire remboursera-t-il ses 50 000 € de frais ?

78

PARIS PARADIS LA BELLE AFFICHE DE SEPTEMBRE

PAGE 27

Le Parisien



Peter Doherty.



MERCREDI 22 JUIN 2022 N° 24203 - 1,80 €

Politique 2022



■ Tractations secrètes pour éviter le blocage PAGE 6

■ Gérard Larcher tourne la page Sarkozy PAGE 8

« Les paillettes, c'est fini »

Nasser Al-Khelaïfi

Changement de ton au PSG. Son président veut moins de « bling-bling », plus de discipline et des joueurs totalement impliqués. Ceux qui ne font pas partie du projet seront priés de faire leurs valises. PAGES 2 À 4



PARTIR EN LIVRE

22 juin - 24 juillet 2022



ET VIVE L'AMITIÉ!

WWW.PARTIR-EN-LIVRE.FR



CNL



partir-en-livre.fr

PRODUCE

CIRCULATION

PAGES VI-VII

NANTERRE

PAGE I

La carte des bouchons de vélos à Paris

L'occupation de l'université prend de l'ampleur

92

PARIS PARADIS LA BELLE AFFICHE DE SEPTEMBRE

PAGE 27

Le Parisien



Peter Doherty.

PARIS PARADIS LA BELLE AFFICHE DE SEPTEMBRE



MERCREDI 22 JUIN 2022 N° 24203 - 1,80 €

Politique 2022



■ Tractations secrètes pour éviter le blocage PAGE 6

■ Gérard Larcher tourne la page Sarkozy PAGE 8

« Les paillettes, c'est fini »

Nasser Al-Khelaïfi

Changement de ton au PSG. Son président veut moins de « bling-bling », plus de discipline et des joueurs totalement impliqués. Ceux qui ne font pas partie du projet seront priés de faire leurs valises.

PAGES 2 À 4

LE PARISIEN / G. JORDAN / DORNING

PARTIR EN LIVRE

22 juin - 24 juillet 2022



ET VIVE L'AMITIÉ!

WWW.PARTIR-EN-LIVRE.FR



CNL



www.paris2024.org/fr

PIR/BOTE

CIRCULATION

PAGES VI-VII

SARCELLES

PAGE I

La carte des bouchons de vélos à Paris

Un collectif d'agents dénonce un climat délétère en mairie

95

PARIS PARADIS LA BELLE AFFICHE DE SEPTEMBRE

PAGE 27

Le Parisien



Peter Doherty.

PARIS: ALLIANCE VIA AP, BRITA PERREN



MERCREDI 22 JUIN 2022 N° 24203 - 1,80 €

Politique 2022



REUTERS/SCIENCE

■ Tractations secrètes pour éviter le blocage PAGE 6

■ Gérard Larcher tourne la page Sarkozy PAGE 8

« Les paillettes, c'est fini »

Nasser Al-Khelaïfi

Changement de ton au PSG. Son président veut moins de « bling-bling », plus de discipline et des joueurs totalement impliqués. Ceux qui ne font pas partie du projet seront priés de faire leurs valises. PAGES 2 À 4

PARIS: ALLIANCE VIA AP, BRITA PERREN

PARTIR EN LIVRE

22 juin - 24 juillet 2022



ET VIVE L'AMITIÉ!

WWW.PARTIR-EN-LIVRE.FR



CNL



www.parisien.fr

PARIS: ALLIANCE VIA AP, BRITA PERREN

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 19 novembre 2021 est la suivante pour les départements de la région Île-de-France : 10€ D HT. Tarification au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et commissaires : 10€ D HT. Tarification au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et commissaires : 10€ D HT. Tarification au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et commissaires : 10€ D HT. Tarification au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et commissaires : 10€ D HT.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

VILLE DE PERSAN

M. Alain KASSE - Maire de Persan
65 avenue Gaston Vermeire
95340 PERSAN
Tél : 01 39 37 48 80 - Fax : 01 39 37 48 81
mél : marches-publics@ville-persan.fr
web : <http://www.ville-persan.fr>
SIRET 21550487500010
Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
Objet : Fourniture de carburants par cartes accréditées
Référence acheteur : 2022-07
Type de marché : Fournitures
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu de livraison :
95340 PERSAN
Durée : 12 mois
Description : Fourniture de carburants :
- gazole
- super sans plomb 98/95/95-E10
Accord cadre d'un an renouvelable 2 fois
Montant maximum annuel : 65 000 € - HT
Classification CPV
Principale : 09134200 - Carburant diesel
Complémentaires : 09132100 - Essence sans plomb
Forme du marché : Prestation divisée en lots
Non
Les variantes sont exigées : Non
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat
Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
Liste et description succincte des conditions
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les Risques professionnels
Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise
Certificats de qualification et habilitation pour l'exécution des prestations
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Vente obligatoire : Non
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
40% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
60% Prix
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur. Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée
Remise des offres : 18/07/2022 à 16h30 au plus tard.
Renseignements complémentaires :
Pour tous renseignements complémentaires les candidats doivent faire parvenir leur demande sur le profil acheteur ou pouvoir accéder à l'adresse suivante : www.marches-publics.info
Envoi à la publication le : 17/06/22
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retourner cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pl. allez sur <http://www.ville-persan.fr/>

ciété CARROSSERIE AMARAL SAS au capital de 7.622.45 € siége 12 rue des Carrossiers 95870 BEZONS Immatriculée au RCS de PONTOISE sous le numéro 419735519 a cédé à la société CAREOSS SAS au capital de 20 000 € siége 41 avenue des Alchages 28100 ROMANS-SUR-ISÈRE Immatriculée au RCS de Romans-sur-Isère sous le numéro 898764634e fonds de commerce de Carrosserie sis et exploité au 12 rue des Carrossiers 95870 BEZONS. L'entrée en jouissance a été fixée au 31/05/2022. La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 255 000 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions, élection de domicile est faite pour la validité : Careoss, 12 rue des Carrossiers, 95870 BEZONS et pour la correspondance : Yoram KOUHAN, Avocat, 8 rue de Chantilly, 75009 Paris.

AU VAN DOG

SASU au capital de 1000 € Siége social : 37 rue du général de Gaulle 95430 AUVERS-SUR-OISE RCS PONTOISE 841919632
Par décision de l'associé Unique du 17/06/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 26/06/2022. Il a été nommé liquidateur(s) Mme MARTIN Pauline demeurant au 22 rue berthelot 95570 BOUFFEMONT et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de PONTOISE.

OREAN SUR LE POUCE SARL au capital de 15 000 € Siége social : 9 place d'anjou 95320 ERMONT RCS PONTOISE

Rectificatif de l'annonce parue sous le n°L220003365 dans l'édition du 07/06/2022. Il fallait lire : Le capital social d'origine est fixé à la somme de 1 000 €. Madame ZOLICH-VSKAYA Maria - 500€ en numéraire; Monsieur FEISS François 500€ en numéraire; et divisé en parts égales d'une valeur nominale de 1 € numérotées de 1 à 1000

Enquête publique

PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL BUREAU DE LA COORDINATION ADMINISTRATIVE SECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement - Demande de permis de construire construction et exploitation d'un centre de données informatiques (datacenter)

SOCIÉTÉ EQUINIX HYPERSCALE 2 (PA12)

à ARGENTEUIL

Par arrêté n°IC-202-033 du 19 mai 2022, une enquête publique unique sur les demandes susdites, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 20 juin au jeudi 21 juillet 2022 inclus, en matière d'ARGENTEUIL, BEZONS, COLOMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS (département des Hauts-de-Seine), LA FRETTE-SUR-SEINE, FRANCONVILLE, SAINNOIS (département de la Seine-Saint-Denis), HOUILLLES, SARTROUVILLE, MAISONS-LAFFITTE, ACHERES (département des Yvelines), COLOMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS (département des Hauts-de-Seine).

La demande d'autorisation environnementale est reportée sous la rubrique de classement soumise à autorisation précise ci-après : Combustion de combustibles dans des installations d'une puissance thermique nominale totale égale ou supérieure à 50 MW N° 3110 - installation soumise à Autorisation (140.5 MWth)

Pendant la durée de l'enquête publique unique, le dossier de demande d'autorisation environnementale et le dossier de demande de permis de construire comprenant notamment, une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sont consultables :

- en mairie d'ARGENTEUIL, siège de l'enquête, sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie,
- en mairies de BEZONS, CORMEILLES-EN-PARISIS, LA FRETTE-SUR-SEINE, FRANCONVILLE, SAINNOIS, HOUILLLES, SARTROUVILLE, MAISONS-LAFFITTE, ACHERES, COLOMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS aux jours et heures d'ouverture des dites mairies, sur support papier,
- sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante : <https://www.val-doise.gouv.fr/> (rubrique : Politiques publiques - Environnement risqué et nuisances - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Enquêtes publiques)
- sur le site internet dédié à l'enquête publique unique : <http://equinix-datacenter-argenteuil.enquete publique.net>
- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie d'ARGENTEUIL,
- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairies de BEZONS, CORMEILLES-EN-PARISIS, LA FRETTE-SUR-SEINE, FRANCONVILLE, SAINNOIS, HOUILLLES, SARTROUVILLE, MAISONS-LAFFITTE, ACHERES, COLOMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <http://equinix-datacenter-argenteuil.enquete publique.net>
- par courrier électronique à l'adresse suivante : equinix-datacenter-argenteuil@enquete publique.net
- par voie postale à la mairie d'ARGENTEUIL.

siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site Internet : <http://equinix-datacenter-argenteuil.enquete publique.net>.

Le commissaire enquêteur, Madame Anaïs SOKIL, directrice d'études environnement, recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie d'ARGENTEUIL, aux jours et heures suivants :
Le mardi 21 juin de 14 h 30 à 17 h 30
Le samedi 2 juillet 2022 de 9 h 00 à 12 h 00
Le vendredi 8 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h 30
Le mercredi 13 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h 30
Le jeudi 21 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h 30

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. ARTHUR DE SORAS, Manager - tél. 06 07 17 09 62 - courriel : arthur.desoras@equinix.com
- M. Adnan JABONERO, Architecte - tél. 01 88 40 18 80 - courriel : adnan.j@ib-architectes.com

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés

à la préfecture du Val-d'Oise - Direction de la coordination et de l'appui territorial - Bureau de la coordination administrative - Section des installations classées, en mairies d'ARGENTEUIL, BEZONS, CORMEILLES-EN-PARISIS, LA FRETTE-SUR-SEINE, FRANCONVILLE, SAINNOIS, HOUILLLES, SARTROUVILLE, MAISONS-LAFFITTE, ACHERES, COLOMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS et sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr) - rubrique : Politiques publiques - Environnement risqué et nuisances - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Enquêtes publiques, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- une autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement assortie de prescriptions ou un refus. Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision
- un permis de construire ou un refus. Le maire d'ARGENTEUIL est l'autorité compétente pour prendre la décision.

Le Parisien

Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

- Formulaires certifiés pour une annonce conforme
- Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h
- Païement 100% sécurisé
- Affichage en temps réel

Recherchez votre département : annonces-legales.fr

ferrari & Cie

VENTES JUDICIAIRES IMMOBILIÈRES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Ferrari&Cie 7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris
Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés

Contact : e.mail : agence@ferrari.fr Tél. : 01 42 96 05 50 Toutes nos annonces sur : www.ferrari.fr

Pour la publication de vos annonces légales et judiciaires Contactez-nous : agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50



DISSOLUTIONS

**O.B.O. PAYSAGES
CREATIONS SERVICES**

Société par Actions Simplifiée
en liquidation au capital de 15 000 Euros
Siège social : 91690 SACLAS
6, avenue Jean Jaurès
Siège de liquidation :
45300 GUIGNEVILLE
5, rue des Peupliers
790 328 066 R.C.S. EVRY

Dissolution anticipée

Le 16/05/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 16/05/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Olivier LAY, 5, rue des Peupliers - 45300 GUIGNEVILLE - Associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 5 rue des Peupliers - 45300 GUIGNEVILLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'EVRY, en annexe au RCS.

209757

SAS BARBOSA

Société par Actions Simplifiée
en liquidation au capital de 1 000 Euros
Siège : 91390 MORSANG SUR ORGE
98, avenue de Juvisy
791 691 397 R.C.S. EVRY

Suivant AGE du 31 mai 2022 à 10 heures, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et a nommé Monsieur Lionel BARBOSA, demeurant à LE COUDRAY-MONTCEAUX (91830), 61, avenue Charles de Gaulle, comme Liquidateur de la Société, laquelle a en conséquence démissionné de ses fonctions de Président.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

210050

SCM FROT PHILIPPE

Société Civile de Moyens
au capital de 1 524,49 €
Siège social : 91800 BRUNOY
43, résidence « Les Trois Chênes »
341 121 333 R.C.S. EVRY

Le 31/05/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

L'associé unique, M. Daniel FROT, demeurant 43, résidence « Les Trois Chênes » - 91800 BRUNOY, a décidé d'exercer les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 43, résidence « Les Trois Chênes » - 91800 BRUNOY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés en annexe au RCS d'Evry.

210160

Annonces et Formalités
Dématérialisées
www.jss.fr

CLÔTURES
DE LIQUIDATION

SAS BARBOSA

Société par Actions Simplifiée
en liquidation au capital de 1 000 Euros
Siège : 91390 MORSANG SUR ORGE
98, avenue de Juvisy
791 691 397 R.C.S. EVRY

Suivant AGE du 31 mai 2022 à 16 heures, la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31 décembre 2021, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de EVRY et la société sera radiée.

210051

SCM FROT PHILIPPE

Société Civile de Moyens
au capital de 1 524,49 €
Siège social : 91800 BRUNOY
43, résidence « Les Trois Chênes »
Siège de liquidation : 91800 BRUNOY
43, résidence « Les Trois Chênes »
341 121 333 R.C.S. EVRY

Le 31/05/2022, l'associé unique, M. Daniel FROT, demeurant 43, résidence « Les Trois Chênes » - 91800 BRUNOY, a approuvé le compte définitif de liquidation, s'est déchargé de son mandat de liquidateur, et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés en annexe au RCS d'Evry, duquel la Société sera radiée.

210161

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Par acte sous seing privé en date à PARIS du 2 juin 2022, enregistré au SDE d'ETAMPES le 08 juin 2022 (dossier 2022 00012188, référence 9104P61 2022 A 02178),

La société « DRAVEIL DREAM SUSHI », SARL au capital de 600 € dont le siège social est situé : 65 bis, rue des Creuses - 91210 DRAVEIL, RCS d'EVRY N° 811 580 364,

a cédé à la société « LINGZHEN », SARL au capital de 6 000 € dont le siège social est situé : 2, rue Grand Vaux - 91360 EPINAY SUR ORGE, RCS d'EVRY N° 902 144 450,

le fonds de commerce de « RESTAURATION JAPONAISE » connu sous l'enseigne « DREAM SUSHI » sis et exploité : 65 bis, rue des Creuses - 91210 DRAVEIL, et ce, moyennant le prix de vente : 38 000 €. Jouissance : 1^{er} juin 2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès la SELARL CPNC AVOCATS, sis au 18, rue de Marignan - 75008 PARIS, pour la correspondance et au fonds vendu pour la validité.

209999

Découvrez
notre nouveau
service
www.jss.fr



AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe en date à PALAISEAU le 13 janvier 2016, Madame Denise AMOIGNON, en son vivant retraitée, demeurant à PALAISEAU (91120) 110 résidence des Eaux Vives. Née à PARIS 15 (75015) le 22 août 1922. Veuve de Monsieur Jacques CHARDET et non remariée. Décédée à MONTMORENCY (95160) le 8 avril 2022. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Ludovic MESUREUR, Notaire à PARIS 5ème (75005), suivant procès-verbal en date du 13 juin 2022, dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal judiciaire d'EVRY.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Ludovic MESUREUR, Notaire à PARIS 5ème arrondissement (75005) 9 boulevard Saint Michel, notaire chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis,
Maître Ludovic MESUREUR
209864

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament du 7 mars 2018 déposé au rang des minutes de Maître Florian CHAVANAT, notaire à PALAISEAU (91120), 13, rue Edouard Branly, CRPCEN 91001, suivant procès-verbal du 15 juin 2022 dont la copie authentique a été adressé au Tribunal judiciaire d'EVRY.

Monsieur Robert ERBSTEIN, demeurant de son vivant à IGNY (Essonne), 3 bis, rue Montmartre, né le 23 septembre 1929 à PARIS (75012) et décédée le 12 avril 2022 à MASSY (Essonne), a institué un ou plusieurs légataires universels.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me Florian CHAVANAT, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

209905

Publiez vos annonces...
dans nos colonnes

OFFRE
ET DEMANDE D'EMPLOI



PARTENARIAT



HAUTS-DE-SEINE

92

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé signé à LEVALLOIS-PERRET (92300), le 25 mai 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée dénommée :

"SAS ADELE"

Au capital de MILLE EUROS (1 000,00 EUR), ayant son siège à LEVALLOIS-PERRET (92300), 108, rue Marius Aulfan. La société a pour objet une activité de marchands de biens, comprenant l'achat et la vente de biens ou droits immobiliers, tous travaux de rénovation et d'entretien, toute activité de promotion immobilière. Elle est constituée pour une durée de 99 années. Les cessions entre associés seuls sont libres.

Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions. L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTIÈME UN DÉCEMBRE de chaque année. Le président est Monsieur Anthony DAVID demeurant à PARIS (75009), 24, rue Pierre Fontaine. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE.

Pour avis, Le président.

209771

Avis de constitution

Suivant acte SSP du 25 mai 2022 constitution de la Société de Participations financières de profession libérale de médecins sous forme de société par actions simplifiée :

SPFPL SAEM

Capital social : 1 000 Euros.
Siège social : 99, avenue Achille Peretti 92200 Neuilly-sur-Seine.

Objet : la prise de participation dans toutes sociétés d'exercice libéral (SEL) ayant pour objet l'exercice de la profession de médecin anesthésiste, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement.

Président : M. Mickael Soued, demeurant 7, rue Fays 94160 Saint-Mandé.

Agrément des cessions d'actions : cession soumise à l'agrément des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NANTERRE.

209760

Aux termes d'un ASSP en date du 06/06/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

SAS TEX Investissements

Forme : Société par actions simplifiée.
Objet social : Gestion administrative de société. Conseil en gestion et restructuration d'entreprise.

Siège social : 4, av du Stade de Coubertin, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Capital : 1 000 €.

Présidence : SILVA TEIXEIRA Olivier demeurant 4, av du Stade de Coubertin 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

209805

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 3 septembre 2018, Madame Heide NEUHOF, veuve de Monsieur Lucien Edmond François REUTE, demeurant à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) 5, rue Raoul Nordling a consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sébastien RÉGENT, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Sébastien RÉGENT, Nathalie DURAND et Frédérique GIRARD, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de PARIS (2^e), 20, rue Saint Fiacre, le 15 avril 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine, en l'absence d'héritier réservataire.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sébastien RÉGENT, notaire à susvisé chargé du règlement de la succession, référence CRPCEN : 75026, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NANTERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
210170

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 octobre 2020,

Madame Geneviève CONSULIAN, domiciliée à MALAKOFF (92240) 22 bis, rue Eugène Varlin, née à PARIS 6^{ème} ARRONDISSEMENT (75006), le 31 mai 1933, décédée à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) (FRANCE), le 14 décembre 2021 a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sylvie CORREIA, Notaire au sein de l'Office Notarial sis à BOULOGNE-BILLANCOURT (Hauts-de-Seine), 23 bis, boulevard Jean Jaurès, 10 mars 2022 et aux termes d'un acte reçu par Maître Sylvie CORREIA, notaire soussigné, en date du 15 juin 2022, il a été constaté que le légataire remplissait les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sylvie CORREIA notaire susnommé, référence CRPCEN : 92011, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NANTERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament contenant copie de ce testament et de l'acte de notoriété et constatation de la vocation universelle du légataire.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
210053

www.jss.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Aux termes de son testament olographe en date du 14 septembre 2012, Madame Marthe CRONIER, a institué un légataire universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Valentine BROGI, notaire à PARIS (20^{ème} arrondissement) le 6 avril 2022, puis d'un acte contenant contrôle de la saisine reçu par Maître Anne-Sophie ROUGER, notaire à PUTEAUX (Hauts de Seine), le 15 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Anne-Sophie ROUGER, notaire à PUTEAUX (Hauts de Seine), 49, rue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 92060, dans le mois suivant la réception par le greffe la copie authentique de l'acte contenant contrôle de la saisine et de la copie figurée du testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
209992

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament du 03/03/2017 déposé au rang des minutes de Maître BOSSÉ Olivier, Notaire à PARIS (75008) 15, rue Roquépine, CRPCEN 75025, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de NANTERRE.

Monsieur JUILLET Michel François Joseph, demeurant de son vivant à LEVALLOIS-PERRET (92300), Résidence « Les Hespérides de l'Orée de Neuilly », 12, rue Kléber, né le 07/05/1927 à PARIS (75018) et décédé le 26/02/2022 à RUEIL-MALMAISON (92500), veuf de Madame LAMBORY Yvette Mauricette a institué un légataire universel : L'INSTITUT CURIE dont le siège est à PARIS (75005), 26, rue d'Ulm.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître BOSSÉ Olivier susnommé, Notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et de la copie de ce testament.

Pour avis, Maître BOSSÉ Olivier.
210023

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 du Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe du 08/10/2002 déposé au rang des minutes de Maître Magalie KRAFT, Notaire à ASNIERES-SUR-SEINE (92600) 10, rue de la Station CRPCEN : 92033, suivant procès-verbal du 15/06/2022, Mme Colette LECOINTRE, demeurant à ASNIERES-SUR-SEINE (92600) 5, rue Henri Say, née le 06/04/1931 à PARIS (75018) et décédée à COURBEVOIE (92400) le 23/02/2022, a institué un légataire universel.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me KRAFT susnommé, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de NANTERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
210045

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Tiffany ATTIA, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « SELARL Notaires Paris Saint-Lazare », titulaire d'un Office Notarial à PARIS (9^{ème} arrondissement), 27, rue d'Athènes, CRPCEN 75331, le 14 juin 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil entre :

Monsieur Franck Joseph MAMAN, conseiller en immobilier, et Madame Valérie Ayala Cathy ATLAN, sans emploi, demeurant ensemble à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) 48, rue de Meudon.

Monsieur est né à LE BLANC-MESNIL (93150) le 21 avril 1967,

Madame est née à CHARENTON-LE-PONT (94220) le 5 juin 1966.

Mariés à la mairie de BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) le 30 janvier 2008 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Non-résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire.

209993

Aux termes d'un acte reçu par Maître Constantin DELMAS, notaire à BOULOGNE BILLANCOURT (92100) 80-82, rue Gallieni, CRPCEN 92034, le 3 juin 2022, Monsieur Jean-François Bernard GIRAudeau et Madame Véronique Lucette VIEILLARD, demeurant ensemble à CLAMART (92140) 34, rue Pierre Corby, mariés à la mairie de LUZILLAT (63350) le 12 septembre 1992, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont changé entièrement de régime matrimonial et ont adopté le régime de la communauté de biens meubles et acquêts, avec stipulation de clause de préciput et dispense de récompense en cas de dissolution du régime par décès. Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Me Constantin DELMAS susnommé.
210097

Suivant acte reçu par Maître Jean-François HUMBERT, Notaire à PARIS 18^{ème} arrondissement, 137-139, rue Marcadet, CRPCEN 75176, le 30 mai 2022, Monsieur Patrick Christian Marie RODRIGUEZ-REDINGTON, retraité, et Madame Geneviève Marie Madeleine SERRAT, son épouse, retraitée, demeurant à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) 36, avenue Sainte Foy, mariés à la mairie de CAMBRONNE-LES-RIBECOURT (60170) le 7 juillet 1973 sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage ont déclaré vouloir aménager leur régime matrimonial en incluant une clause de préciput en faveur du survivant des époux.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'étude de Maître HUMBERT, susnommé.
209975

ABONNEZ-VOUS

Suivant acte reçu par Maître Julia LIENARD, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée dénommée « NOT'AVENIR », titulaire d'un Office Notarial à PARIS (75008) 109, boulevard Malesherbes, CRPCEN 75638, le 16 juin 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

Monsieur Jean-François PO, ingénieur solutions et Madame Emilie HEAP, demeurant ensemble à MONTROUGE (92120) 18, avenue de la Paix, Monsieur né à MONTREUIL (93100) le 27 mai 1986.

Madame née à DIJON (21000) le 5 novembre 1989.

Mariés à la mairie de PARIS (75013) le 19 septembre 2020 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

209909

AVIS ADMINISTRATIFS

PRÉFET DU VAL-D'OISE
Direction de la Coordination
et de l'Appui Territorial
Bureau de la Coordination Administrative
Section des Installations Classées

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

- Demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement
- Demande de permis de construire construction et exploitation d'un centre de données informatiques (datacenter) société EQUINIX HYPERSCALE 2 (PA12) à ARGENTEUIL

Par arrêté n°IC-22-033 du 19 mai 2022, une enquête publique unique sur les demandes susvisées, d'une durée de 32 jours, est prescrite du **lundi 20 juin au jeudi 21 juillet 2022 inclus**, en mairies d'ARGENTEUIL, BEZONS, CORMEILLES-EN-PARISIS, LA FRETTE-SUR-SEINE, FRANCONVILLE, SANNOIS (département du Val-d'Oise), HOUILLLES, SARTROUVILLE, MAISSONS-LAFFITTE, ACHERES (département des Yvelines), COLOMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS (département des Hauts-de-Seine).

La demande d'autorisation environnementale est répertoriée sous la rubrique de classement soumise à autorisation précisée ci-après :

■ Combustion de combustibles dans des installations d'une puissance thermique nominale totale égale ou supérieure à 50 MW.

N° 3110 = installation soumise à Autorisation (140,5 MWh)

Pendant la durée de l'enquête publique unique, le dossier de demande d'autorisation environnementale et le dossier de demande de permis de construire comprenant notamment, une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sont consultables :

- en mairie d'ARGENTEUIL, siège de l'enquête, sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie,

- en mairies de BEZONS, CORMEILLES-EN-PARISIS, LA FRETTE-SUR-SEINE, FRANCONVILLE, SANNOIS, HOUILLLES, SARTROUVILLE, MAISSONS-LAFFITTE, ACHERES, COLOMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS aux jours et heures

INSERTION – CHANGEMENT PARTIEL DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean DUPONT-CARIOT, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée « Jean DUPONT-CARIOT et Associés » titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de PARIS (8^{ème}), 5, avenue de Messine, CRPCEN 75084, le 21 juin 2022,

M. Philippe Jean Marie Jacques de BRAQUILANGES et Mme Ghislaine Elisabeth Marie Louise d'ARCY, son épouse, demeurant à PARIS 7^{ème} arrondissement (75007) 17, avenue de Saxe.

Mariés à la mairie de MONTFERRAND (11000) le 27 août 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont aménagé leur régime matrimonial en y adjoignant une clause de préciput en faveur du conjoint survivant portant sur tout contrat d'assurance-vie, ainsi qu'une clause d'exclusion du droit à récompense. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

210198

Céline BIGUEUR-PICARD - Alexandre LEROY - Marie MOGUILLEWSKY
Notaires Associés
25, rue Guillaume Tell - 75017 PARIS

INSERTION – AMÉNAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Marie MOGUILLEWSKY, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée, « Céline BIGUEUR-PICARD, Alexandre LEROY et Marie MOGUILLEWSKY, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à PARIS 17^{ème}, 25, rue Guillaume Tell, le 10 juin 2022 a été reçu l'aménagement de régime matrimonial par :

Monsieur Alain Raymond PHILIPPE, président de société, et Madame Elisabeth SOGNY, demeurant ensemble à PARIS 6^{ème} arrondissement (75006) 19, rue Jacob.

Monsieur est né à NEW YORK (ETATS-UNIS) le 1^{er} août 1946, Madame est née à SAINT-CLOUD (92210) le 3 août 1954.

Mariés en uniques noces à la mairie de PARIS 15^{ème} arrondissement (75015) le 7 juin 1980 initialement sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Pierre SEJOURNANT, notaire à PARIS (75000), le 19 mai 1980.

Actuellement soumis au régime de la Communauté universelle aux termes de l'acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Patrice GUERIN, notaire à PARIS 5^{ème} arrondissement (75005) le 28 janvier 2000, devenu définitif par suite de son homologation aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de Grande Instance de PARIS, le 16 juin 2000.

Contenant suppression de l'existence de biens propres.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

210149

Suivant acte reçu par Maître Jeanne PIFFAUT, Notaire à PARIS 18^{ème} arrondissement, 137-139, rue Marcadet, n° CRPCEN 75176, le 17 juin 2022, a été reçu le changement de régime matrimonial de Monsieur Claude Bernard MOSKOWITZ et Madame Joëlle MAFFRAND, domiciliés à PARIS (75018) 15, rue Eva Kotchever, mariés à la mairie de PARIS (75018) le 4 mai 1977 sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, contenant adoption du régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

210005

INSERTION – CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Emma FASSI-SMADJA, Notaire Associée de la SELARL Jean-Baptiste ANDRIEUX, Emma FASSI-SMADJA NOTAIRES, titulaire d'un Office Notarial à PARIS, 17, avenue de Villiers et à SURESNES, 16 avenue Jean Jaurès, CRPCEN 75648, le 15 juin 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

Monsieur Benjamin VALLOIRE, cadre, et Madame Golou Edwige GONDO, coiffeur, demeurant ensemble à PARIS 17^{ème} arrondissement (75017) 14 passage Geoffroy Didelot.

Monsieur est né à CHAMBERY (73000) le 24 juillet 1983.

Madame est née à BIANKOUAMAN (COTE D'IVOIRE) le 30 décembre 1990.

Mariés à la mairie de PARIS 17^{ème} arrondissement (75017) le 16 mai 2019 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité ivoirienne.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet et ce par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour insertion Le notaire.

209879

Monsieur François Paul COLLET, gérant, et Madame Diane Pia FALTYS-HOZER, consultante, son épouse, demeurant ensemble à PARIS (75015) 24 rue Viala.

Monsieur COLLET est né à PARIS (75016) le 21 août 1980, Madame COLLET est née à PARIS (75016) le 11 janvier 1980.

Mariés à la mairie de PARIS (75015) le 25 septembre 2015 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Julien TROKINER, notaire à PARIS (75008), le 17 septembre 2015.

Ont décidé de modifier leur régime matrimonial par l'adoption d'une communauté conventionnelle avec clause de préciput au survivant et clause de partage inégal de la communauté en cas de décès de l'un des époux et avec apports de biens personnels, suivant acte reçu par Maître Katel MALNOË, notaire à PARIS (75008), 29 rue de la Bienfaisance, le 20 juin 2022.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication en l'étude dudit Notaire à PARIS (75008) 29 rue de la Bienfaisance dans les trois mois de la présente insertion.

210146

ACCEPTATION À CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Par déclaration en date du 23 mai 2022 faite au greffe du Tribunal Judiciaire de PARIS sous le n° de succession RG 22/06293,

- Monsieur Jean-Pierre Henri Marcel Louis MINARD, retraité, domicilié à PARIS (75016), 3 villa Boissière et né le 25 septembre 1937 à PARIS (75015),

- Monsieur Jean-Louis René Alain MINARD, employé de banque, domicilié à PARIS (75016) 2 rue Francisque Sarcey et né le 17 avril 1996 à PARIS (75015),

- Madame Marie-Hélène Renée Alice MINARD épouse de MAIGRET, domiciliée à PARIS (75007), 6 cité Martignac et née le 3 avril 1968 à PARIS (75015), Agissant en leur qualité d'héritiers en vertu de la loi ont déclaré accepter à concurrence de l'actif net la succession de Madame Jeannine Mireille DEMARQUAY épouse MINARD, en son vivant retraitée, domiciliée à PARIS (75016), 3 villa Boissière, née à PARIS (75003) le 11 juillet 1939 et décédée à PARIS (75016) le 15 janvier 2021.

Les déclarants ont élu domicile à l'office de Maître Séverine de LA TAILLE LOLAINVILLE, notaire à PARIS (75060), 32 avenue Raymond Poincaré, sous le numéro CRPCEN 75060. 209861

CHANGEMENTS DE NOM

Monsieur MAMOU Jean né le 16/11/1944 à TUNIS demeurant 62, avenue Raymond Poincaré, 75116 PARIS agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de HENRY-MAMOU. 209944

DÉCLARATION D'ABSENCE

DECLARATION D'ABSENCE

Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal Judiciaire de Marseille, communique :

Un jugement en déclaration d'absence concernant Monsieur Yves, Barthélemy, Joël DOUARD, né le 4 octobre 1965 à Marseille dont le dernier domicile connu se trouvait en région parisienne rendu par la Chambre du Conseil 1ère près le Tribunal judiciaire de Marseille, le 7 avril 2022. (N° RG : 20/08447). Et signifié auprès de Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Marseille, le 13 mai 2022, par la SCP MEDARD BERTON GUEDJ, Huissiers de Justice à Marseille. 209923



YVELINES
78

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP en date du 20/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI GFUTUR**
Forme : SCI.
Objet social : L'acquisition, la détention et la gestion de biens immobiliers.
Siège social : 11, rue des Prés, 78910 FLEXANVILLE.
Capital : 2 000 €. Gérance : THEVENET GOUSSAULT Nadège demeurant 11, rue des Prés 78910 FLEXANVILLE.
Durée : 99 ans.
Immatriculation au RCS de VERSAILLES. 210187

Aux termes d'un ASSP en date du 01/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **ALVES CONSTRUCTION ET RENOVATION**
Forme : SAS.
Objet social : la réalisation de travaux de gros œuvre, peinture, menuiserie intérieure et extérieure, placo, revêtement de sol, électricité et plomberie ; tous travaux de rénovation, agrandissement et construction.
Siège social : 61, rue de Chambourcy, 78300 POISSY.
Capital : 2 000 €. Présidence : M. DE BARROS ALVES Manuel demeurant 61, rue de Chambourcy 78300 POISSY.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES. 209764

Aux termes d'un ASSP en date du 14/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **LE RAMEAU**
Forme : Société civile immobilière.
Objet social : Acquisition, Construction et propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation professionnel, commercial ou industriel ; Mise en valeur, administration, gestion et exploitation, par bail, location ou autrement de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.
Siège social : 12, rue Rameau, 78000 VERSAILLES.
Capital : 10 000 €. Gérance : VISCONTINI Claire demeurant 13, rue Guynemer 78150 LE CHESNAY-ROQUECOURT ; DOMAT Didier demeurant 14, rue de Vauboyen 91570 BIEVRES ; LACHMANY Neal demeurant 31, rue des Abondances 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.
Cession des parts : Clauses d'agrément.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES. 209819

Découvrez notre nouveau service



Publiez vos annonces...

OFFRE DE SERVICE



ଢ଼ଉଡ଼ି ଶିକ୍ଷା ଧନ୍ୟବାଦ ଉତ୍ତର ଉତ୍ତର ଉତ୍ତର ଉତ୍ତର

RÉGIME
MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Nathalie RENOUD, Notaire à PARIS (75015), 164, rue de Javel, le 14 juin 2022,

Monsieur Rémi Jacques Marie BRIOT, Ingénieur, et Madame Sylvaine Marguerite Andrée Anne Marie CAROT, Attachée d'administration, son épouse, demeurant ensemble à VERSAILLES (78000), 21, rue Molière, Monsieur est né à MONTMORILLON (86500), le 30 novembre 1952, Madame est née à PARIS (75016), le 18 juillet 1953, Mariés à la mairie de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100), le 29 décembre 1987 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Hervé MOREL d'ARLEUX, notaire à PARIS (75006), le 9 décembre 1987, Tous deux de nationalité française.

Ont adopté pour l'avenir le régime de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE de biens, de droit français.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois des présentes, et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par acte d'huissier de justice, à Maître Nathalie RENOUD, Notaire à PARIS (75015), 164 rue de Javel. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.

209858

Par acte authentique reçu le 7 juin 2022, par Maître Isabelle NICOLAS notaire associé à VERSAILLES (78000), 20, avenue de l'Europe, Monsieur Michel Nicolas André GOUJON et Madame Josette Lucienne CHAUMEIL, demeurant ensemble à VIROFLAY (78220) 6 rue des Oiseaux. Mariés, Madame en premières noces et Monsieur en secondes noces, à la mairie de ELANCOURT (78990) le 23 mai 1987 initialement sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable et ayant adopté depuis le régime de la séparation de biens aux termes d'un acte reçu par Maître Frédéric NICOLAS, Notaire à VERSAILLES, le 25 juin 1999, homologué par jugement du Tribunal de Grande Instance de VERSAILLE le 22 février 2002 dont la grosse a été déposée aux termes d'un acte reçu par Maître Frédéric NICOLAS, le 28 mars 2002.

Monsieur GOUJON étant divorcé en premières noces de Madame Marie de los Dolorés REQUENA suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de PARIS (8ème), le 20 février 1981.

Ont déclaré adopter le régime de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE de biens meubles et immeubles tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil avec clause d'attribution intégrale à la communauté en faveur du survivant des époux.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, chez Maître Isabelle NICOLAS, notaire susnommé. En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du tribunal judiciaire du domicile des époux.

210002

ACCEPTATION
À CONCURRENCE
DE L'ACTIF NET

AVIS D'INSERTION

ACCEPTATION SUCCESSION
A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET
Article 788 du Code civil
Article 1335 du Code de procédure civile
Loi n°2006-728 du 23 juin 2006
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Décret n°2016-1907 du 28 décembre 2016

Suivant acte reçu par Maître Laurent DELAIS, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée "Laurent DELAIS, Coralie BONOT, Thomas CHENAILLER et Thomas LABARRE", titulaire d'un Office Notarial au MESNIL SAINT DENIS (Yvelines), 26, rue Raymond Berrurier, le 8 juin 2022, inscrit par le greffe du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES (Yvelines), le 17 juin 2022 sous le numéro RG 22/00773, a été reçue la déclaration d'acceptation à concurrence de l'actif net de la succession de :

Madame Marie-Gabrielle Raymonde Geneviève PERRIER, en son vivant Gérante de société, épouse de Monsieur Serge PERRIER, demeurant à VOISINS-LE-BRETONNEUX (78960) 28, avenue de la Grande Ile.

Née à VERSAILLES (78000), le 7 novembre 1962.
Décédée à VERSAILLES (78000) (FRANCE), le 27 mai 2017.

Par :

1°) Monsieur Serge PERRIER, développeur multimédia, demeurant à BOIS-D'ARCY (78390) 6, rue Jacques Tati.

Né à BANGUI (REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE) le 12 octobre 1969.
Veuf de Madame Marie-Gabrielle Raymonde Geneviève PERRIER et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

2°) Monsieur William SALOMON, chercheur, demeurant à LYON (69008) 18, rue Thomas Blanchet.

Né à LE CHESNAY (78150) le 29 novembre 1989. Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

3°) Monsieur Jordane SALOMON, chef cuisinier, époux de Madame Julie Catherine FRUGIER, demeurant à ANTONY (92160) 30, avenue du Président Kennedy.

Né à CHEVREUSE (78460) le 3 mai 1992.
Marié à la mairie de FRESNES (94260) le 4 septembre 2020 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les quinze mois de la date de l'insertion au BODACC, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

209954

AVIS
ADMINISTRATIFS

PRÉFET DU VAL-D'OISE
Direction de la Coordination
et de l'Appui Territorial
Bureau de la Coordination Administrative
Section des Installations Classées

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

- Demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement
- Demande de permis de construire construction et exploitation d'un centre de données informatiques (datacenter) société EQUINIX HYPERSCALE 2 (PA12) à ARGENTEUIL

Par arrêté n°IC-22-033 du 19 mai 2022, une enquête publique unique sur les demandes susvisées, d'une durée de 32 jours, est prescrite du **lundi 20 juin au jeudi 21 juillet 2022 inclus**, en mairies d'ARGENTEUIL, BEZONS, CORMEILLES-EN-PARIS, LA FRETTE-SUR-SEINE, FRANCONVILLE, SANNOSIS (département du Val-d'Oise), HOUILLES, SARTROUVILLE, MAISONS-LAFFITTE, ACHERES (département des Yvelines), COLOMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS (département des Hauts-de-Seine).

La demande d'autorisation environnementale est répertoriée sous la rubrique de classement soumise à autorisation précisée ci-après :

■ Combustion de combustibles dans des installations d'une puissance thermique nominale totale égale ou supérieure à 50 MW.

N° 3110 = installation soumise à Autorisation (140,5 MWh)

Pendant la durée de l'enquête publique unique, le dossier de demande d'autorisation environnementale et le dossier de demande de permis de construire comprenant notamment, une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sont consultables :

- en mairie d'ARGENTEUIL, siège de l'enquête, sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie,

- en mairies de BEZONS, CORMEILLES-EN-PARIS, LA FRETTE-SUR-SEINE, FRANCONVILLE, SANNOSIS, HOUILLES, SARTROUVILLE, MAISONS-LAFFITTE, ACHERES, COLOMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS aux jours et heures d'ouverture des dites mairies, sur support papier,

- sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante : <https://www.val-doise.gouv.fr> (rubrique : Politiques publiques - Environnement

risques et nuisances - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)- Enquêtes publiques)

- sur le site internet dédié à l'enquête publique unique : <http://equinix-datacenter-argenteuil.enquetedepublique.net>

Pendant la durée de l'enquête publique unique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie d'ARGENTEUIL

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairies de BEZONS, CORMEILLES-EN-PARIS, LA FRETTE-SUR-SEINE, FRANCONVILLE, SANNOSIS, HOUILLES, SARTROUVILLE, MAISONS-LAFFITTE, ACHERES, COLOMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <http://equinix-datacenter-argenteuil.enquetedepublique.net>

- par courrier électronique à l'adresse suivante : equinix-datacenter-argenteuil@enquetedepublique.net

- par voie postale à la mairie d'ARGENTEUIL, siège de l'enquête

publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet : <http://equinix-datacenter-argenteuil.enquetedepublique.net>.

Le commissaire enquêteur, Madame Anaïs SOKIL, directrice d'études environnement, recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie d'ARGENTEUIL, aux jours et heures suivants :

. le mardi 21 juin de 14h30 à 17h30
. le samedi 2 juillet 2022 de 9 h00 à 12h00
. le vendredi 8 juillet 2022 de 14h30 à 17h30
. le mercredi 13 juillet 2022 de 14h30 à 17h30

. le jeudi 21 juillet 2022 de 14h30 à 17h30
Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. ARTHUR DE SORAS, Manager - tél : 06 07 17 09 82 - courriel : arthur.desoras@eu.equinix.com

- M. Adrian JABONERO, Architecte - tél : 01 88 40 18 80 - courriel : adrian.j@rb-architectes.com

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés à la préfecture du Val-d'Oise - Direction de la coordination et de l'appui territorial - Bureau de la coordination administrative - Section des installations classées, en mairies d'ARGENTEUIL, BEZONS, CORMEILLES-EN-PARIS, LA FRETTE-SUR-SEINE, FRANCONVILLE, SANNOSIS, HOUILLES, SARTROUVILLE, MAISONS-LAFFITTE, ACHERES, COLOMBES, NANTERRE et GENNEVILLIERS et sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr - rubrique : Politiques publiques - Environnement

risques et nuisances - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Enquêtes publiques), pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- une autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement assortie de prescriptions ou un refus. Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision.

- un permis de construire ou un refus. Le maire d'ARGENTEUIL est l'autorité compétente pour prendre la décision.

209766

ESSONNE

91

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP en date du 08/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **BENOIST NATION**

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition par voie d'achat, d'échange, d'apport ou toute opération similaire, l'administration, la construction, l'aménagement et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, droits et biens immobiliers.

Siège social : 23, rue Paul Doumer, 91330 YERRES.

Capital : 100 €.

Gérance : BERGER Christophe demeurant 23, rue Paul Doumer 91330 YERRES.

Cession des parts : Clauses d'agrément. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de EVRY.

210185

Portail de la Publicité Légale des Entreprises

ppl.fr

Site officiel d'accès

aux publicités et aux informations légales

des entreprises

